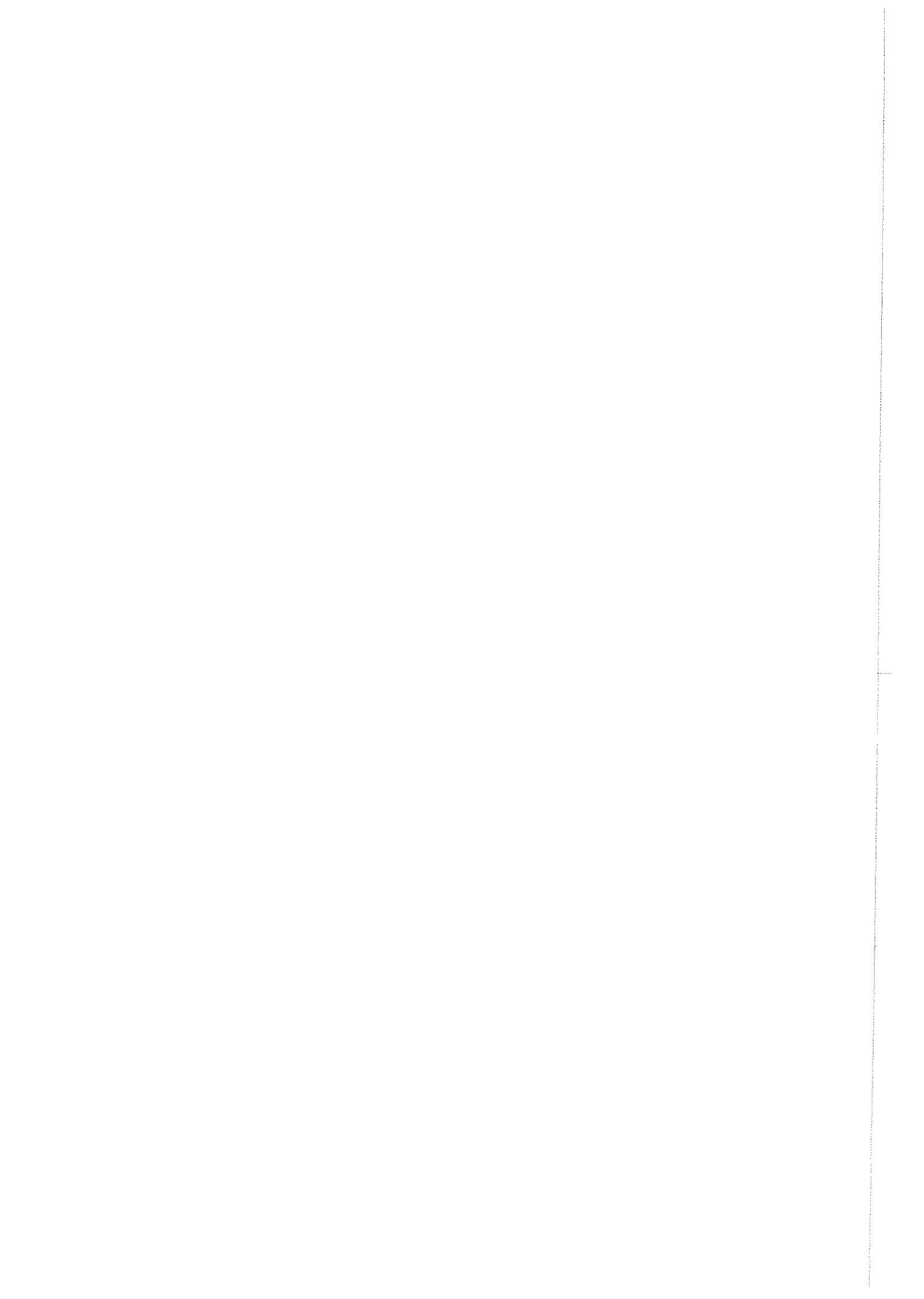


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 et 16 décembre 2005**



CONSTITUTION D'UN RESEAU DEPARTEMENTAL HAUT DEBIT

Rapporteur : Anne-Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

Le projet Schéma de Cohérence Numérique a pour but de doter le territoire d'une armature numérique, permettant de rendre accessible le haut débit au plus grand nombre. La création d'un tel réseau, neutre et ouvert à tous les opérateurs, dynamise en outre la concurrence. En permettant aux opérateurs d'accéder à des zones sans concurrence, le but est de faire baisser le coût moyen des services de télécommunication, notamment pour les entreprises.

Dans le cadre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Général propose d'agir en tant qu'opérateur d'opérateurs. En fonction des objectifs opérationnels définis, un projet de réseau a été établi. Ce projet définit la nature des infrastructures à déployer ainsi que les techniques à mettre en place.

Le montant total en investissement de ce projet, considéré comme un coût d'objectif raisonnable, est estimé à 28 000 000 € sur une période de quatre ans. Les modalités d'intervention financière des autres collectivités, notamment de la Région Aquitaine et le FEDER, restent à définir.

Le montant total en fonctionnement pour le financement des compétences juridiques et techniques externes est estimé à 150 000 € en 2006, puis 150 000 € pour l'ensemble des années 2007 à 2009.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter les objectifs de mise en œuvre de la politique haut débit présentée dans ce rapport et de :

- valider le principe de réalisation d'un réseau numérique départemental, en application de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'accomplissement des formalités de publicité qu'il prévoit,
- autoriser le Conseil Général à lancer la constitution d'une structure publique fédérant les collectivités territoriales locales autour de ce projet, selon des modalités qui seront examinées en commission permanente,
- autoriser Monsieur le Président à lancer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- adopter les crédits inscrits au projet du budget primitif 2006 qui s'élèveront à 7 150 000 € en AP et 3 250 000 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Serge LAMAISON :

Je voudrais remercier le Conseil Général pour la décision qu'il a prise lors d'une commission permanente, concernant une structure d'expérimentation concernant le wimax, structure non pas filaire mais par onde radio en quelque sorte. Les technologies vont tellement vite aujourd'hui qu'il faut être vigilants pour voir quelle sera demain la meilleure solution. Un grand spécialiste des communications par Internet indiquait que dans les dix ans qui viennent, il n'y aura plus besoin d'opérateur téléphonique. Alors on peut se poser la question de savoir où l'on va pour savoir comment demain on va téléphoner. Je pense que cela rentre dans ce réseau-là, et cette expérimentation du wimax peut nous réserver de bonnes surprises puisqu'aujourd'hui deux grandes villes aux Etats Unis, dont Philadelphie, sont en train de s'équiper entièrement de réseau wimax pour raccorder leurs abonnés, en raison des phénomènes sécuritaires en terme de liaison, des avions qui peuvent s'écraser ou autres, le réseau filaire est de plus en plus proscrit partout. Nous ne sommes pas dans cette même optique, mais je demande que l'on regarde autour et que l'on profite des expérimentations qui peuvent se faire, en remerciant encore une fois le Conseil Général pour celle que nous allons faire dans le courant du premier trimestre 2007, et qui pourra servir à beaucoup d'entre nous demain.

Philippe PLISSON :

Pour souligner après vous l'importance de ce dossier. Il va dans le sens de la péréquation des richesses que nous souhaitons sur ce territoire, d'un développement économique équilibré, parce que les zones d'activités, qui sont au fond du territoire et qui déjà ont le handicap de l'éloignement, si elles n'ont pas le haut débit sont forcément mortes. Donc le Département est dans son rôle avec une politique volontariste, et je la souligne et je vous en félicite.

Anne-Marie KEISER :

Je voudrais répondre à Serge Lamaison qu'à priori nous privilégierons la technologie fibre optique, pour des raisons que l'on comprend bien aujourd'hui, qui sont des raisons de pérennité et qui sont des raisons de puissance. La notion de haut débit est une notion très évolutive. Il y a quelques années le haut débit c'était du 128 K octet par seconde, aujourd'hui on est en moyenne à 2 Méga octet par seconde, donc on a besoin de technologies puissantes.

Par contre il est évident que nous regardons de près l'évolution des technologies alternatives, et le wimax est une technologie alternative. Nous sommes très attentifs, nous sommes au comité de pilotage d'ailleurs, à l'expérience qui est en train de se dérouler sur la commune de Saint-Médard en Jalles en terme de wimax. Le wimax est aujourd'hui une technologie très intéressante qui permet d'obtenir des débits très favorables à 12 Méga bits par seconde, ce qui est intéressant. Les coûts d'installation ne sont pas forcément très onéreux. Il va falloir que les constructeurs fassent un effort en matière d'équipement de réception, parce que les coûts d'équipement de réception sont encore très élevés, et je pense que le wimax est encore réservé, à mon avis, plutôt aux entreprises. Il est vrai que des villes américaines comme Philadelphie, mais aussi San Francisco, sont en train de s'équiper en wimax. Le wimax est une technologie qui est complémentaire, mais c'est une technologie qui apportera

dans nos villes le nomadisme et la mobilité, c'est à dire pouvoir se connecter de n'importe quel endroit avec son portable, et je crois que c'est une technologie tout à fait intéressante.

Pour revenir sur ce qu'a dit Philippe Plisson, je ne peux qu'aller dans le sens de son intervention. Il est important effectivement de couvrir les réseaux les plus éloignés de notre Département. Nous travaillons bien avec France Télécom aujourd'hui, qui devrait couvrir en ADSL fin 2006, 98 % de la population girondine. Mais il nous faut aujourd'hui des couvertures en plus haut débit, en meilleure qualité, qui permettent pour le plus de girondins possible d'avoir le plus de services possible, notamment, je pense au triple play, la télévision sur Internet, la téléphonie illimitée sur Internet, et puis Internet illimité naturellement. Je crois qu'il est important d'amener aux particuliers mais aussi aux entreprises de bons débits et de la concurrence, c'est-à-dire des tarifs meilleurs que ce qu'ils sont aujourd'hui.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Nous allons arriver au vote du budget. Auparavant je vais interrompre la séance cinq minutes, de manière à ce que l'on puisse se déplacer pour suivre au projecteur ce que vous allez avoir à l'écran.

Yves LECAUDEY :

Cette présentation se fera à partir d'un power point, dont le tirage papier va vous être distribué pendant l'interruption de séance.

La séance est interrompue à 15 h 30.

La séance est reprise à 16 h.

M. LE PRESIDENT :

La séance est reprise. La parole est à Yves Lecaudey.

BUDGET PRIMITIF POUR 2006

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le projet de BP 2006 s'inscrit dans la lignée du Débat sur les Orientations Budgétaires dont il illustre les principes : augmentation des dépenses sociales notamment qui conduit à une épargne nette volontairement érodée, résultat d'une politique fiscale modérée, et modification de notre stratégie financière afin de répondre au fort besoin de financement de la section d'investissement.

Le Budget Principal s'équilibre à hauteur de 1 215 M€ de crédits de paiement, hors opérations d'ordre (amortissements, patrimoine), réaménagement de dette et OCLT. Il repose sur des signes forts en direction de l'État dont il intègre le principe de neutralité financière des transferts de compétence (maintien du financement de l'APA à un bon niveau et compensation intégrale de la charge liée à l'application de la PCH).

L'expérience antérieure semble démontrer que ce principe a souvent été battu en brèche (RMI, par exemple) et, à l'heure où l'on parle de ratio d'autonomie financière, force est de constater que nos marges de manœuvre s'amenuisent petit à petit : que ce soit au niveau de la fiscalité indirecte, que de la fiscalité directe nous ne disposons que de peu de latitude (taux encadrés, bases réduites ...). De sur croît, le Projet de Loi de Finances propose une série de mesures qui ne fait que confirmer ce constat : plafonnement de la TP, 'bouclier fiscal' sont autant de dispositions qui rendront inopérante toute hausse de taux, alors même que nos dépenses récurrentes croissent fortement.

De fait, la **section de fonctionnement**, avec 908,4 M€, progresse de 16,5 %, au sein de laquelle les dépenses sociales occupent une place prépondérante. Elles totalisent à elles seules 555,4 M€ ; elles comprennent 129,3 M€ d'allocations RMI (pour lesquelles, par ailleurs, on officialise un différentiel de 16 M€ avec la TIPP, ressource appelée à le financer), 30 M€ de crédits d'insertion, 142,6 M€ pour l'enfance en difficulté, 126,8 M€ pour les personnes âgées. Enfin, 114,4 M€ seront consacrés aux handicapés, avec notamment la mise en place de la Prestation Compensatoire du Handicap évaluée à 40 M€ et assortie d'une recette de 23 M€, égale au surcoût de cette nouvelle allocation par rapport à l'ACTP.

La participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS en 2006 représente 65,75 M€, en progression de 8,6 %, eu égard au plafonnement de l'évolution de la quote-part des communes et EPCI.

On estime, par ailleurs, que les crédits concernant les transports évolueront de 4 % (38,8 M€) et que la dotation de fonctionnement des Collèges sera de 12,4 M€. Le soutien aux associations ainsi qu'aux communes et à l'intercommunalité pour les actions de proximité qu'elles mettent en œuvre mobilisera 30,2 M€.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, le budget de la DRH s'affiche à hauteur de 124,7 M€ qui intègrent des créations de postes (dont 30 pour la Loi sur le Handicap), les revalorisations statutaires ainsi que les contractuels permanents et remplaçants des collègues (soit 2,1 M€).

Les **ressources** qui financent notre budget sont constituées des dotations de l'État (déterminées par le Contrat de Croissance et de Solidarité), les attributions de la CNSA en atténuation de l'APA et de la PCH (23 M€ pour cette dernière), la fiscalité indirecte (pour l'essentiel, les droits de mutation dont le rendement devrait atteindre 135 M€, la TIPP en perte de vitesse puisque l'évaluation faite pour ce BP - 113 M€ - pourrait être optimiste et la TSCA attendu pour 27,4 M€).

Il s'y ajoute le produit de la fiscalité directe établi sur une prévision d'évolution physique des bases de 3,9 % et une progression des taux de l'ordre de quatre points, étant précisé que le surplus issu de cette hypothèse ne couvre pas l'augmentation des charges récurrentes. La stratégie financière consiste donc à faire supporter l'éventualité des risques encourus non pas dans l'immédiat au contribuable mais par le biais de l'emprunt dont le volume s'établit à 153 M€ afin de nous garantir la couverture de l'ensemble du besoin de financement de nos investissements.

Le montant de nos **investissements** hors dette totalise, en effet, un chiffre record : 281 M€, dont la plus grosse partie servira à couvrir des engagements antérieurs. La répartition de ces crédits fait apparaître deux politiques dominantes qui se partagent à elles deux 50 % de la dotation globale. Il s'agit de l'Éducation (71 M€) et des routes (69 M€). Elles sont suivies de l'aménagement de l'espace (49 M€), des services généraux (35 M€), pour l'extension de l'Hôtel du Département, moyens informatiques et reprographie), de la solidarité (26 M€) et du développement économique (23 M€). Enfin, les transports, la sécurité des biens et des personnes et la dynamique sportive, culturelle ou associative se partagent 9 M€.

En dernier lieu, signalons que les autorisations de programme 2006 reprennent le contenu de la PPI, en hausse notamment pour l'assainissement (+ 2 M€), le logement social (soit 4,5 M€ au total). Elles atteignent ainsi 269,5 M€ au titre du Budget Principal.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Monsieur le Président, chers collègues. En complément du rapport du rapporteur, je vais vous présenter une étude sur l'évolution de la situation du Département sur ces dernières années. Je rappelle, pour situer notre débat, et pour éviter les résurgences d'un passé trop récent, les instructions qui ont été diffusées quant au cadre budgétaire M 52. Au terme de ces instructions, l'article 33.12 du C.G.C.T., que nous connaissons les uns et les autres, disposent que les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Général en décide ainsi, par article. Or,

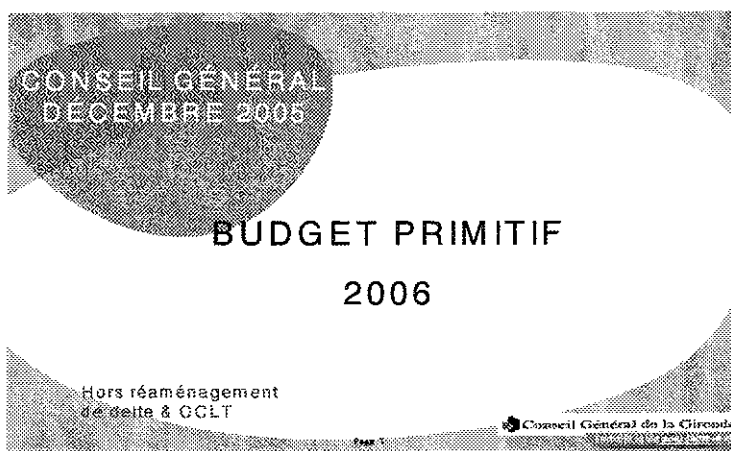
par une délibération du mois de juin 2003, nous nous sommes, à l'unanimité, prononcés pour un vote par nature, ce qui veut dire que la présentation par nature implique une présentation croisée par fonction, c'est prévu dans les textes de la loi. Le vote par chapitre, et nous ajoutons, c'est dans les instructions, que la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, arrêt du 18 mars 1994 commune de Cestas, n'exige pas qu'un vote formel intervienne sur chacun des chapitres.

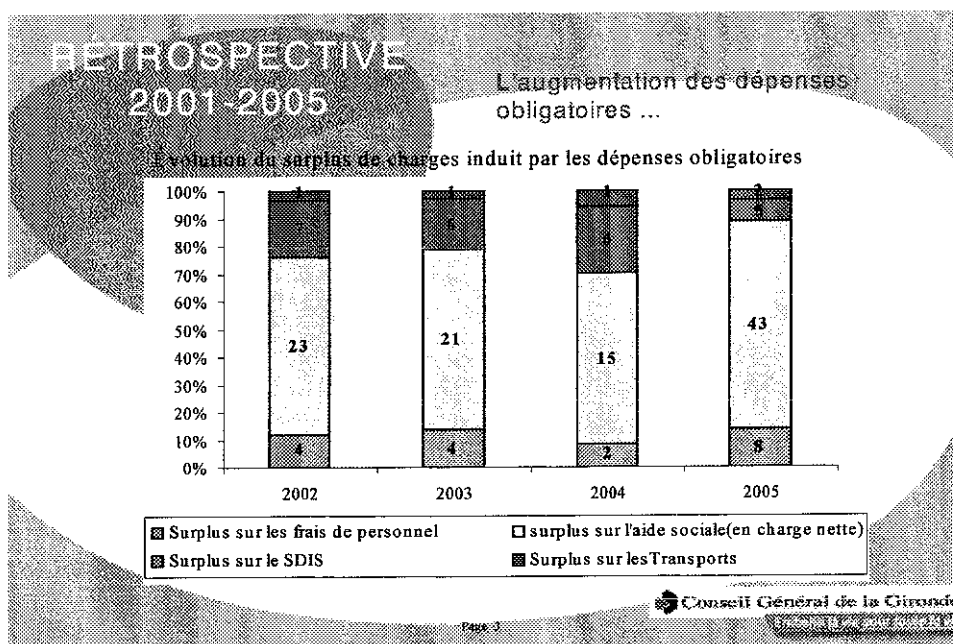
Cependant, je vous propose, avec l'autorisation du Président, un power point sur la méthode que nous avons été, à notre corps défendant, tenus de mettre en œuvre pour élaborer ce budget, à partir des données des deux ou trois budgets précédents, et à partir des éléments dont nous disposons au compte goutte sur les perspectives de transferts. Cela fera l'objet du power point, et cela débouchera sur la présentation de la structure du budget. Après quoi je présenterai, au nom du Président, le budget en présentation générale et en présentation par chapitre. Il appartiendra au Président de décider si nous passons par des procédures de vote ou de simples informations sur les chapitres, puisque le budget est réputé voté par chapitre, c'est le terme exact des instructions. Quoi qu'il en soit la présentation se fera par chapitre conformément à nos décisions antérieures. Ceci devrait nous permettre à la fois, c'est du moins l'objectif que nous nous sommes assignés en préparant ce travail de présentation, d'avoir une vue immédiate de l'évolution du budget, des masses budgétaires, par point sensible, si j'ose expliquer ainsi, depuis 2003 qui est la première année où nous avons enregistré des différences sensibles en charges de fonctionnement avec les premières charges de transfert en année pleine, APA, l'évolution, et la traduction dans la présentation de cette année des certitudes ou des perspectives budgétaires dues à la décentralisation étape 2. Voilà Monsieur le Président la présentation que je propose, avant d'aller commenter le power point. C'est l'occasion de remercier les deux complices partenaires Marc Fauveau et Aurore Fauré qui se sont beaucoup investis dans la préparation de cet exercice.

M. LE PRESIDENT :

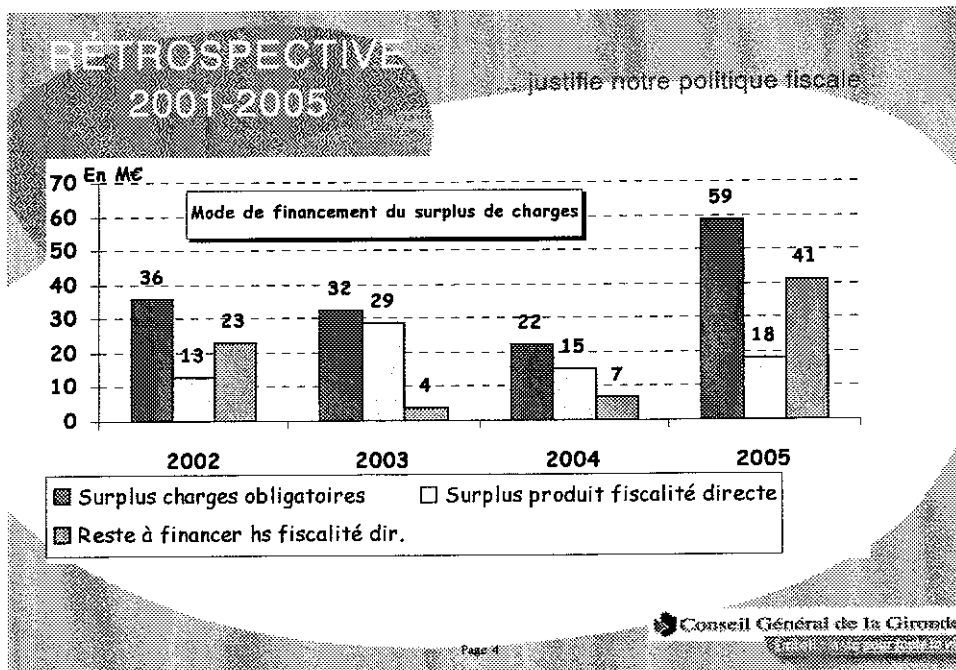
Auxquels je veux aussi rendre hommage, et je remercie toute l'équipe au complet.

Yves LECAUDEY :

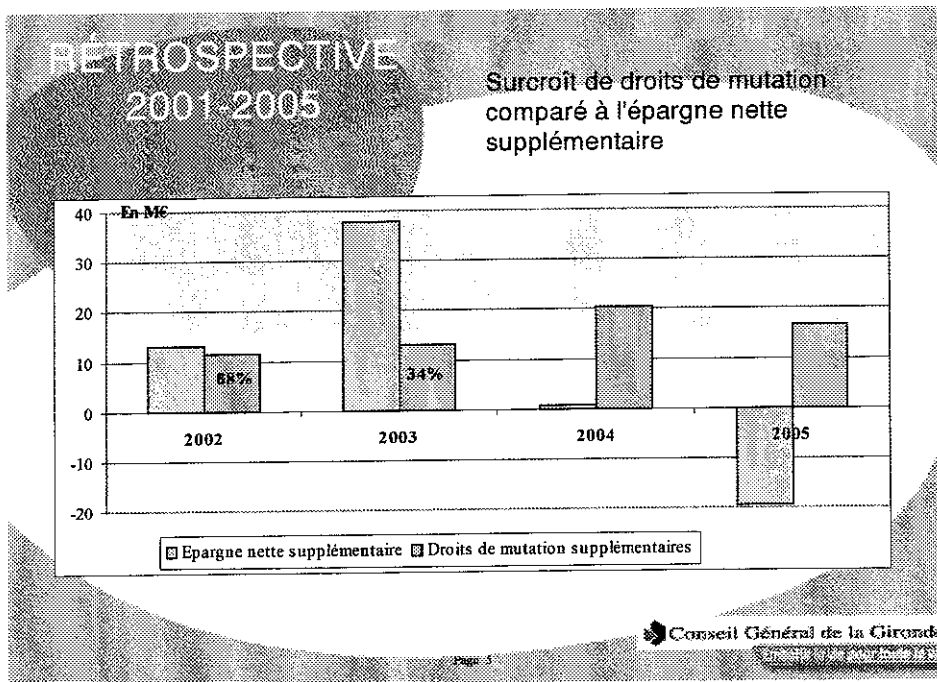




Une Rétrospective 2001-2005 : sur notre budget. Ce tableau récapitule les deltas positifs, c'est-à-dire les suppléments de charges d'un exercice à l'autre, suppléments induits par l'exercice de compétence, c'est-à-dire par des dépenses obligatoires. Pour chaque année, dans le bas du tableau, le delta positif par rapport à l'année précédente, s'agissant des frais de personnel, 4 M€ en 2002, 4 M€ en 2003, une réduction en 2004, c'est un ajustement par rapport à une prévision un peu trop forte par rapport à 2003. 8 M€ en 2005. Vous allez voir que la proposition 2006 est en augmentation encore, pour des raisons dont on a parlé dans la présentation des dossiers D.R.H. Dans la partie au-dessus, je pense que c'est évocateur, le delta des dépenses supplémentaires, pour l'exercice de nos compétences obligatoires, en charge nette, c'est-à-dire déduction faite des ressources qui peuvent nous parvenir, s'agissant de nos compétences sociales : 23 M€, 21 M€, 15 M€, et 43 M€ ; l'année 2004 est une période où il y a eu des régularisations sur l'APA. Dans la partie au-dessus, le surplus pour le S.D.I.S. 7 M€, 6 M€, 6 M€, 5 M€. Et enfin la partie la plus sombre au sommet c'est le surplus des transports qui apparaît minime par rapport aux autres, sauf qu'il double entre l'année dernière et cette année.



La politique fiscale a donc dû s'adapter à ces suppléments de charges dû encore une fois au simple exercice de nos compétences obligatoires, déduction faite des ressources éventuellement transférées. Pour chaque année, dans la partie gauche, la plus sombre, le surplus des charges obligatoires. On est en charge nette. Au centre, la partie claire, le surplus de ressources produit par notre fiscalité directe. En gris clair, la partie qui reste à financer, hors de la fiscalité directe bien entendu parce qu'elle a été consommée dans la partie centrale. Vous voyez qu'en 2002 on a dû trouver des ressources hors fiscalité directe de 23 M€, ramenées 2003, il y a eu une première régularisation de l'A.P.A., à 4 M€, et en 2004 on est à 7 M€ parce que nous avons un accroissement du produit fiscal, c'est l'application des décisions que nous avons prises sur l'abattement général à la base qui a augmenté notre produit fiscal, et par conséquent nous a permis de supporter mieux le surplus de financement hors fiscalité directe. En signalant qu'en 2003, nous avons, pour faire face à l'APA, ce qui explique le surplus de produit fiscal, augmenté la fiscalité de quatre points, si vous vous souvenez bien mes chers collègues. 2005, cela s'emballa, vous voyez le surplus des charges nettes, à financer 59 M€. L'augmentation de fiscalité telle que nous l'avons votée produit un plus de 18 M€. Il reste 41 M€ à dégager hors fiscalité directe, cela veut dire que nous prélevons sur l'épargne nette donc nous diminuons notre capacité d'autofinancement des investissements.



Le surcroît de droits de mutation comparé à l'épargne nette supplémentaire. Souvent, j'ai entendu dans cette assemblée : pourquoi ne portez-vous pas immédiatement le montant prévu des droits de mutation au montant encaissé l'année précédente ? Je rappelle que les droits de mutation ont une caractéristique, il s'agit d'une ressource donc nous n'avons pas la maîtrise, et que nous ne percevons qu'avec un décalage de deux ans. Pour une fois, c'est un bien en 2006, puisque même si le retournement de tendance se fait, en 2006 nous jouerons sur les droits de mutation appliqués aux transactions de 2004. C'est la raison pour laquelle, on ne devrait pas voir la dégradation que nous craignons tout de suite. Mais il s'agit d'une recette qui, pour une partie est non maîtrisable et peut être assimilée à une recette exceptionnelle. Si nous l'engageons systématiquement, en couverture de dépenses courantes, c'est-à-dire de dépenses récurrentes, nous finançons du récurrent par de l'exceptionnelle et nous courons le risque une année ou l'autre d'avoir un découvert qui nous obligera à ponctionner l'épargne nette, donc à ralentir l'investissement, sauf à fiscaliser massivement. C'est l'objectif de ce tableau. En gauche en clair l'épargne nette supplémentaire. Je rappelle rapidement que l'épargne nette, ce sont les dépenses de fonctionnement moins les recettes, on retire les frais financiers pour la couverture des emprunts, on a une épargne brute, on retire le remboursement capital de la dette, et on l'épargne nette. Vous la voyez évoluer de 2002 à 2005. Et vous voyez que les droits de mutation supplémentaires d'une année sur l'autre. 2002 il y a une sensible équivalence entre l'épargne nette supplémentaire dégagée et la justification de l'apport des droits de mutation. En 2003, l'épargne nette est supérieure au supplément de droits de mutation, cela veut dire qu'on a dégagé de l'épargne nette sur nos ressources ordinaires récurrentes, la fiscalité en particulier. Et puis 2004, fini la récréation, nous avons bien toujours du boni de droits de mutation, mais les charges nettes que nous enregistrons font que l'épargne nette diminue quand même pour devenir en 2005 négative. Et vous verrez tout à l'heure dans le projet de budget qu'avec une fiscalité prévue en augmentation de quatre points, que nous dégradons l'épargne nette de 50 M€, pour ne pas aller au-delà, c'est pour cela que je parlais de fiscalité adaptée à nos charges obligatoires. Ce qui veut dire que les charges obligatoires nous coûtent, quelles que soient les précautions, 35 M€ de plus, outre les incertitudes que j'ai eu l'occasion de signaler au moment des orientations budgétaires.

RÉTROSPECTIVE 2001-2005

Notre politique fiscale se situe
dans la moyenne nationale

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|-------|-------|-------|-------|
| Evolution des taux des 4 taxes | | | | |
| GIRONDE | 4,03% | 3,86% | 0,98% | 1,50% |
| Progression moyenne des taux moyens nationaux | 3,50% | 4,00% | 1,40% | 4,30% |
| Evolution des taux de TH | | | | |
| GIRONDE | 4,01% | 3,38% | 0,93% | 1,39% |
| Progression moyenne du taux moyen national de TH | 3,30% | 3,60% | 1,30% | 3,90% |
| Evolution des taux de TP | | | | |
| GIRONDE | 4,04% | 3,38% | 1,01% | 2,00% |
| Progression moyenne du taux moyen national de TP | 3,50% | 4,30% | 1,40% | 4,70% |

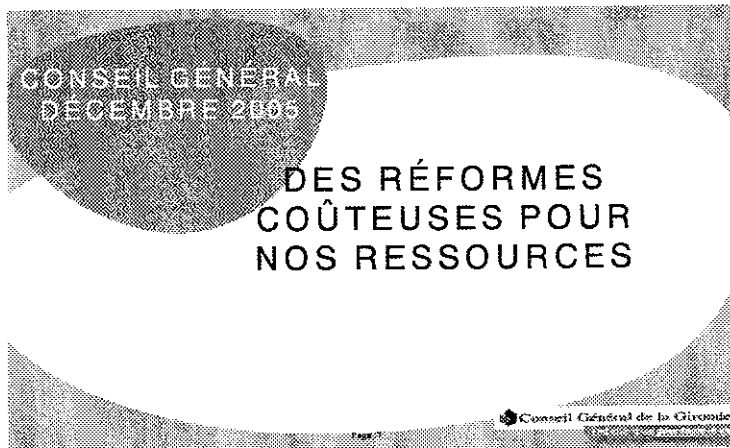
Source : DGI

Page 5

Conseil Général de la Gironde

Notre politique fiscale se situe dans la moyenne nationale, merci d'avoir fait ce tableau. En haut vous avez l'évolution des taux des quatre taxes, puisqu'à part deux années, dont l'année dernière, nous avons toujours eu un coefficient de variation proportionnel ; nous n'avons appliqué la déliaison des taux qu'en 2003 et en 2005. En 2004 taux de 0,98 %, je rappelle que c'est l'année où nous avons moins fiscalisé, moins emprunté et davantage investi. En bas vous avez la progression moyenne calculé de la même manière des taux moyens nationaux. 2002, nous étions au-dessus d'un demi point. 2003 à 2005 nous sommes largement en dessous des taux moyens nationaux, malgré la pénalité que nous subissons chaque année du fait de la faiblesse de nos bases de Taxe Professionnelle, et ceci avant réforme de la T.P. Sur la Taxe d'Habitation, vous avez les comparatifs identiques. Nous sommes en dessous, quelquefois largement en dessous des taux nationaux en évolution. Sur la Taxe Professionnelle, nous sommes encore en dessous des taux moyens nationaux, sauf en 2002.

Sachez qu'aujourd'hui nos bases demeurent traditionnellement en dessous de la moyenne nationale. En Gironde nos bases de fiscalité sont à 1291 €/habitant, et au plan national elles sont à 1542 €. Nos bases de fiscalité sont faibles; en particulier celles de la TP, nous l'avons dit plusieurs fois.



IMPACT DES RÉFORMES DE L'ÉTAT

Réforme de la fiscalité indirecte :

| DROITS DE MUTATION & VIGNETTE | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| PRODUIT HORS RÉFORME | 122 | 183 | 191 | 214 | 242 | 244 |
| TOTAL PRODUIT (DGD + TAXES) | 104 | 160 | 177 | 188 | 211 | 214 |
| PERTE DE RECETTES | 17 | 23 | 14 | 26 | 32 | 30 |

Conseil Général de la Gironde

Nous abordons maintenant, sans esprit de polémique, l'aspect des charges nettes supplémentaires des réformes qui ont été introduites progressivement, et dont nous subissons de gré ou de force, de bon gré ou de mal gré, les conséquences sur les ressources. Deux exemples d'atteinte à notre autonomie. L'harmonisation des taux applicables en matière de droits de mutation. Les droits de mutation augmentent chaque année, et vous voudriez que l'on augmente davantage. Il ne faut pas oublier que lorsque la réforme des droits de mutation a été mise en place, les taux, pour certains étaient aux alentours de 2,5 %, et pouvaient aller jusqu'à 12,5 % ou 15 %. Lorsque l'Etat a dit que le taux maximum sera de 3,6 % en 1999. Vous vous rendez compte qu'un Département comme la Gironde et certains départements d'Aquitaine, si ces taux n'avaient pas été bloqués comme ils l'ont été, la masse des transactions et avec l'application des anciens taux, s'ils n'avaient pas été plafonnés, nous aurait amené des ressources fiscalité indirecte considérables. A l'inverse, il faut bien reconnaître que les transactions se sont peut-être accélérées parce que les droits d'enregistrement et les droits de mutation ont été plafonnés, et par conséquent réduits. En tout cas, nous avons perdu la maîtrise des droits de mutation, le taux est figé quel que soit le volume des transactions, c'est

ce taux qui s'applique, et s'il y a ralentissement sur l'immobilier nous prenons de plein fouet le ralentissement du produit fiscal indirect. Donc nous pouvons difficilement spéculer sur la couverture de dépenses récurrentes par une ressource que nous ne maîtrisons pas, c'est une des difficultés de l'exercice.

L'autre problème de non-maîtrise provoquée par les décisions de l'Etat, c'est la vignette. On a voté les améliorations pour les uns ou les dégradations successives pour les autres, mais on arrivait à un constat où certains départements avaient cessé d'appliquer la vignette tout simplement parce que, comme nous, ils s'étaient rendus compte qu'il n'y avait aucun contrôle par les services de l'Etat, ils n'en avaient pas les moyens. Résultat, les entreprises, certaines étaient taxables à partir du troisième véhicule, pour aller contrôler le deuxième ou le troisième véhicule, ce n'était pas facile... Bref le produit de la vignette on en était rendu à 3 M€, cela disparaît de notre paysage. Nous n'avons pas de maîtrise dessus.

Et puis enfin, c'est ici les chiffres que je vous donne aux droits de mutation. Soyons tout à fait objectifs. 2001-2002, on a perdu en recette du fait de cette non maîtrise des taux, des changements 54 M€. Je vous mets à l'aise, Gouvernement Jospin. Mais sur les trois années suivantes 88 M€, Gouvernement Raffarin, accentuation, dégradation du phénomène, tout simplement parce qu'on a commencé à toucher à l'autonomie fiscale des grandes collectivités. La T.P. est révélatrice là-dessus. Et la première atteinte à l'autonomie fiscale a été la suppression de la part salaire dans le calcul de la T.P. Et tout naturellement aujourd'hui on nous limite la T.P. à la valeur ajoutée. C'est à dire que la T.P. qui était la ressource fiscale la plus dynamique, à condition d'être en adéquation avec la volonté de développement économique, devient un impôt vidé de sa substance. C'est quasiment une taxe aux conséquences difficiles économiquement.

IMPACT DES RÉFORMES DE L'ÉTAT

Réforme de la fiscalité directe :
Taxe Professionnelle

| SUPPRESSION PART SALAIRE & RECETTES, IMPOSITION FRANCE TÉLÉCOM | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| PRODUIT HORS RÉFORME | 26 | 40 | 59 | 75 | 78 | 84 |
| COMPENSATION | 25 | 36 | 49 | 72 | 71 | 74 |
| PERTE DE PRODUIT | 1 | 4 | 9 | 3 | 7 | 10 |

Conseil Général de la Gironde

C'est vrai aussi sur France Télécom, réforme de la fiscalité directe taxe professionnelle, France Télécom, l'Etat en 2003 a décidé d'intégrer les bases de France Télécom dans les bases locales, alors nous avons eu un surplus de bases avec les taux qui se sont appliquées, sauf qu'on appliquait à ce surplus un prélèvement effectué au profit du fonds national de péréquation de la TP. Autrement dit, on a ajouté à nos bases les bases de France Télécom, sur lesquelles pouvaient jouer nos taux, mais on a prélevé l'équivalent du produit pour les renvoyer au fonds national de péréquation. Sauf que l'année après Bordeaux l'a vécu encore plus que nous ici, France Télécom a déplacé, a délocalisé ses bases, mais l'Etat a refusé de revoir le prélèvement, si bien que l'on a perdu les bases, donc la ressource, et on a continué à avoir le prélèvement. Aucune maîtrise, perte d'autonomie fiscale.

IMPACT DES RÉFORMES DE L'ÉTAT

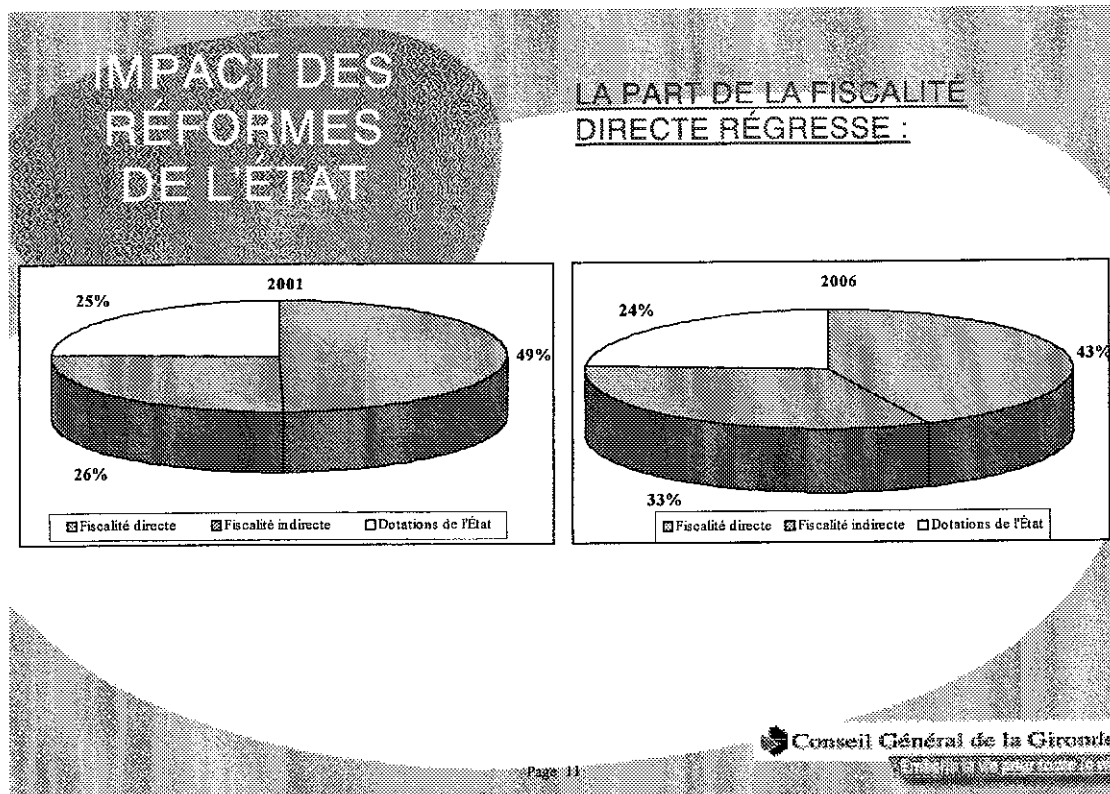
POIDS TOTAL DES PERTES DE RECETTES :

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|
| PERTES TOTALES | 19 | 26 | 24 | 29 | 39 | 39 |
| PRODUIT FISCAL PERCU | 288 | 290 | 303 | 331 | 355 | 369 |
| Sait : | 6% | 9% | 8% | 9% | 11% | 11% |

Page 10

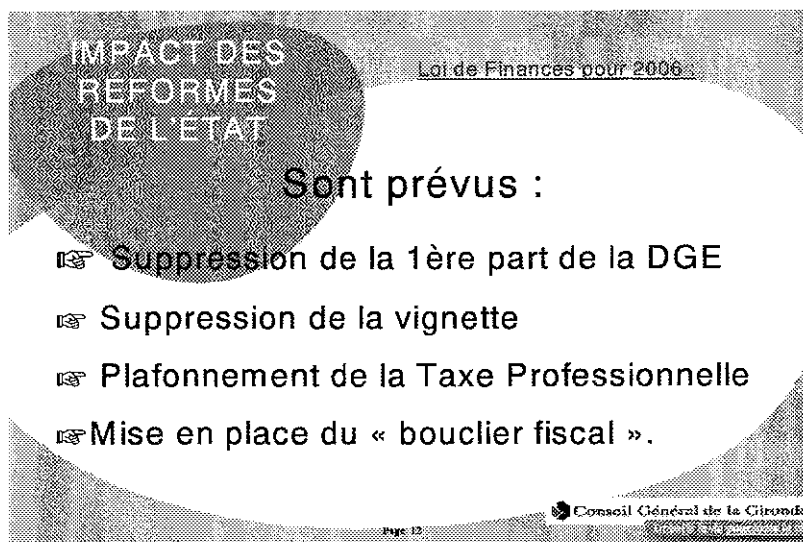
Conseil Général de la Gironde

Poids total des pertes de recettes, c'est le cumul des opérations dont nous venons de parler. En gros notre produit fiscal direct, dont on pense que nous avons la maîtrise parce que l'on vote les taux, par cette série de dispositifs s'appliquant à la TP essentiellement, arrive à une diminution de ressources qui va de 19 à 39 M€ par an. Voilà l'évolution, et c'est continu, de 6 à 11 % de réduction de notre produit fiscal, sans que nous ayons la moindre maîtrise ; application de dispositifs législatifs ou réglementaires.



Le résultat, vous le voyez dans le tableau, la part de la fiscalité directe dans nos ressources fiscales diminue. Si vous regardez le tableau de gauche, en 2001 nous étions à 49 % de fiscalité directe, presque la parité, par rapport à la fiscalité indirecte et aux dotations de l'Etat qui étaient elles-mêmes pratiquement à parité. Cela, à la limite, c'est le schéma idéal, moitié fiscalité directe, moitié fiscalité indirecte, répartition paritaire entre les dotations de l'Etat et la fiscalité indirecte. A partir du moment où cela change, où la part de la fiscalité directe diminue, 43 % au lieu de 49 %, c'est la part de fiscalité dont nous avons la maîtrise. Outre l'inconvénient qu'augmenter la part de fiscalité indirecte, c'est augmenter la part de fiscalité sur laquelle nous avons des risques, puisque cette part de fiscalité est fonction de la consommation ; et nous ne maîtrisons pas le rythme de la consommation. Et par ailleurs, nous voyons se maintenir, et cela a évolué d'une manière plus négative, plus dangereuse à mon avis, une part de plus en plus importante par rapport à la fiscalité directe des dotations de l'Etat. Alors là ce n'est plus de l'autonomie fiscale, c'est de l'autonomie financière que nous perdons.

En plus les dotations de l'Etat ne reflètent pas un partage équitable de la croissance, ce qu'elles devraient exprimer malgré le pacte de croissance, car les collectivités génèrent une large part de la richesse nationale, cependant que l'Etat au travers du pacte de croissance n'ajuste ses dotations que sur un tiers de l'augmentation de ses ressources.



Nous poursuivons par la loi de finances pour 2006. Qu'est-ce qu'il nous attend ? J'ai eu l'occasion d'en dire un mot tout à l'heure, la suppression de la première part de la DGE, qui s'accompagne en plus d'un mécanisme de compensation, mais ce mécanisme de compensation comporte un abattement, lequel abattement pour certains départements, dont la Gironde, fait que nous serons écartés du dispositif, si bien que nous allons perdre 1,2 M€ de recettes, dotations de l'Etat ; sauf que les sénateurs ont adopté un amendement limitant l'amendement prévu. Tant mieux pourvu qu'il aille au bout de l'exercice. C'est passé au Sénat.

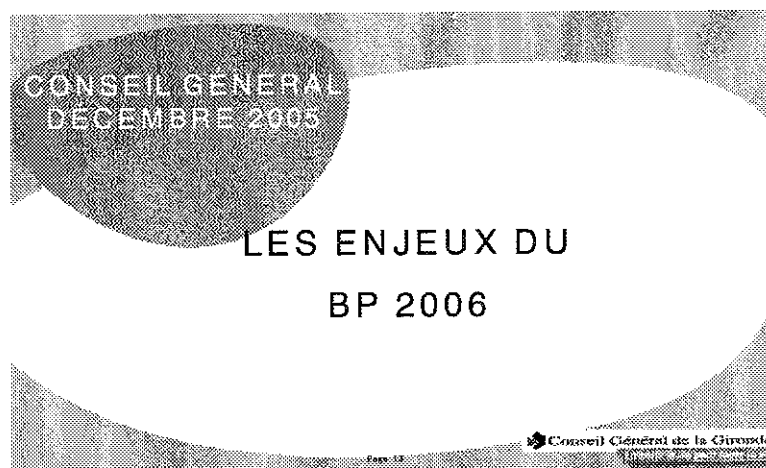
La vignette j'en ai parlé.

J'en viens au plafonnement de la T.P. Il va se faire à 3,5 % de la valeur ajoutée générée par l'entreprise. Cela veut dire qu'un impôt, qui irait au-delà d'un prélèvement de 3,5 % sur la valeur ajoutée générée par l'entreprise, serait bien perçu cette année par le Département, constaté par l'Etat l'année prochaine 2006, et remboursé par l'Etat à l'entreprise, et porté au débit du Département en 2008. Voyez l'usine à gaz ! Si bien qu'à l'incertitude s'ajoute une certitude d'un prélèvement que l'on ne peut pas chiffrer.

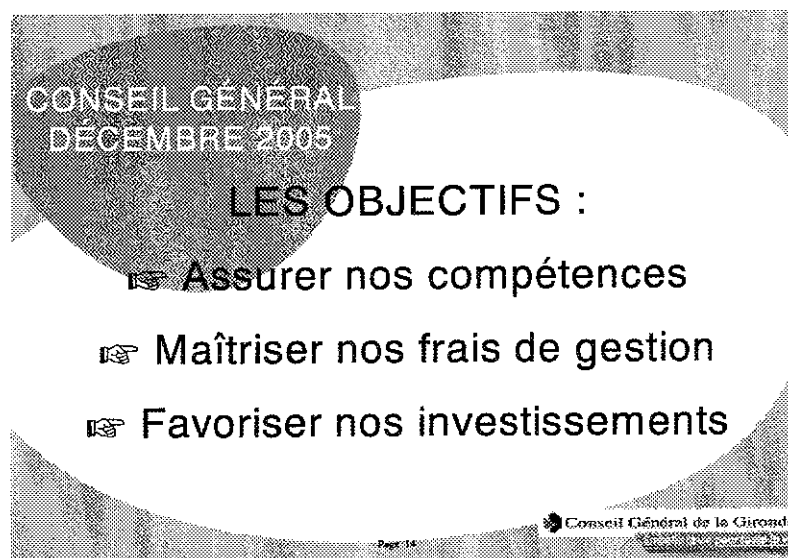
A l'heure actuelle, les études faites par l'A.D.F. font apparaître que, en considérant la valeur ajoutée générée par les entreprises productrices de T.P., nous serions concernés pour 51 % de nos bases. C'est-à-dire que si nous augmentons la T.P. au-delà globalement des 3,5 % de la valeur ajoutée, il y aura 49 % de cette T.P. à rembourser dans deux ans à l'Etat. Voilà l'usine à gaz qui a été mise en place. Donc je crois pouvoir dire que cela a fait l'objet d'une séance agitée en commission des finances du Sénat ; je n'ai pas lu le compte rendu du débat de l'Assemblée Nationale, et pour le moins l'unanimité, à certains moments, n'avait pas de mal à se faire contre les dispositions.

Résultat aujourd'hui, nous nous posons la question sur quoi porte notre autonomie fiscale, d'autant plus que, dernière inconnue, le bouclier fiscal, 60 % des revenus, c'est-à-dire qu'en bout de course, si on prélève plus de 60 % des revenus, en bout de course c'est nous qui serons amenés avec un dispositif également décalé à rembourser le trop perçu, puisqu'entre temps il aurait été remboursé par l'Etat. Les gros revenus qui vont justifier sans doute l'application de ce bouclier fiscal semblent, ce sont des études statistiques qui sont faites, être très denses dans les régions fortement urbanisées, en partie en Ile de France, c'est là où sont

rassemblées les plus gros revenus. N'empêche que nouvelle inconnue, en votant nos taux de fiscalité, nous ne savons pas si sur une partie de nos contribuables, il n'y a pas eu d'étude de faite, il n'y en aura pas une partie à rendre à ces contribuables, via l'Etat dans deux ans, parce que nous aurions dépassé les 60 % de revenus du contribuable. Aucune maîtrise, perte totale d'autonomie fiscale.



Les enjeux du budget 2006, face à ces alternatives. Le choix : ou on s'adapte mécaniquement et on restreint nos ambitions, ou on adopte une stratégie plus offensive. C'est la deuxième solution que nous avons retenue. Je vous dis tout de suite que nous pouvons le faire pour 2006, sans garantie de pérennité à partir de 2007. Je vais essayer de vous dire pourquoi.



Les objectifs. D'abord assurer nos compétences, puis maîtriser nos frais de gestion, et enfin continuer à favoriser nos investissements.

1er objectif : assurer nos compétences

Vocation sociale du Département :

- ✓ la Maison du Handicap et la Prestation Compensatoire du Handicap
 - ✗ risque sur compensation intégrale par la CNSA
- ✓ Aide Personnalisée à l'Autonomie
 - ✗ risque sur maintien de la participation de la CNSA
- ✓ Revenu Minimum d'Insertion ...
 - ✗ risque majeur sur la TIPP

☞ Financement du SDIS

☞ Organisation des transports

Conseil Général de la Gironde

A partir de là, premier objectif, assurer nos compétences. Nous retrouvons la vocation sociale du Département. On a longuement parlé hier de la Maison du handicap et de la Prestation Compensatoire du Handicap. Pour la Prestation compensatoire du handicap, nous payons en A.C.T.P. 17-18 M€ par an. Ce dispositif va, suivant les cas ou disparaître ou être pérennisé, mais quand il disparaîtra il sera compensé par la prestation compensatoire du handicap, totalité ou partielle, puisque cela peut se cumuler. Il y a en gros aujourd'hui 5000 bénéficiaires, on part de ce chiffre, on n'en a aucun autre, et on a quelques inquiétudes de voir ce chiffre grossir. Et le montant de la prestation, flou artistique dans la loi, c'est expérimental pour l'instant. La fourchette c'est 4000 à 12 000 € suivant la nature du handicap, le GIR par an, et on a retenu la médiane 8000 €. 5 fois 8 = 40, 40 M€. On en payait 18 M€ jusqu'ici. Surplus 22,6 M€ exactement. On a inscrit dans le projet de budget, au moment où on l'a préparé, 22,6 M€ de plus, plus 18 M€, soit 40 M€, et on a inscrit en recettes 22,6 M€ puisqu'on a considéré, conformément au principe constitutionnel, compensation intégrale d'une charge nouvelle. Il se trouve que le décret qui est sorti ne définit plus la participation de l'Etat comme une compensation, mais il parle d'une dotation ; et à partir de là on ouvre les vannes. Et les premières études qui nous sont parvenues de l'A.D.F. font apparaître que notre dotation sera de l'ordre de 11,2 M€ alors que nous avons prévu 22,6 M€. Autrement dit, le projet de budget sera soumis à une première impasse de plus de 11 M€. Mais nous ne pouvons pas garantir que nous assurerons la dépense totale, on est dans le brouillard là aussi. Voilà l'inconnue de cette prestation en particulier.

L'aide personnalisée à l'autonomie, ce n'est pas la peine d'ajouter, le taux de couverture qui était en 2004 après le premier rattrapage qui était à 43 % à peu près ; il était pour 2005 de 34 %, et sur ces bases là avec l'évolution du nombre des dossiers, on va passer aux alentours de 32 %, le taux de couverture de l'APA par les ressources du CNSA, voilà le taux de couverture. La dépense APA on est à 70 qui sont couverts à 21, 22.

Le revenu minimum d'insertion, la TIPP, deux chiffres. 30 novembre 2004 : différence entre les remboursements effectués par le Département auprès de la CAF et de la MSA : 8,126 M€ au 30 novembre, puisqu'on a fini à 9,7 M€. 30 novembre 2005, même calcul, même

différence : 16,2 M€. On va toucher la régularisation sur l'exercice 2004, où on avait espéré compter 9,7 M€ de régularisation sur un différentiel de l'ordre de 10 M€, et on va toucher 8,4 M€. 1,3 M€ de moins que ce qui était prévu, tout simplement parce que l'Etat, dans sa mansuétude, a remarqué, que certains départements avaient constaté qu'il y avait eu des indus, Alors comme le faisait l'Etat avant ils ont émis des titres de recettes, qui ont peu de chance d'aboutir dans leur totalité. L'Etat nous a déduit le montant des indus. Et les départements qui, au contraire, n'avaient pas constaté les indus, n'avaient pas fait leur boulot, on ne leur retient rien. Bonne gestion, cela dépend de quel côté on se place. Le résultat est qu'aujourd'hui nous avons un différentiel qui a doublé en RMI, au moment où de tout côté nous vient la confirmation que, conformément aux prévisions d'ailleurs, le produit de la TIPP ne cesse de diminuer. Ce qui nous laisse mal augurer des possibilités d'obtenir un rattrapage, tellement bien que l'on sait que pour 2004 le rattrapage on l'a perçu, mais il est précisé que c'est exceptionnel, pour 2005 il n'y aura pas de rattrapage, l'Etat nous disant : "vous êtes de bons petits, parce que si un jour la TIPP est supérieure, vous ne viendrez pas vous plaindre". Je crains fort, mes chers collègues, qu'il n'y en ait pas beaucoup dans cette assemblée qui assistent à ce cas de figure, en étant objectif. Donc un risque majeur sur la TIPP. Nous comptons sur une recette de 113 M€ sur la TIPP pour compenser le RMI qui sera versé à 129 M€, mais nous savons, compte tenu des arguments que je viens de vous donner, que ces 113 M€ seront vraisemblablement 103 M€, 10 M€ de plus de décalage à ajouter aux 11 M€ dont je parlais tout à l'heure. C'est une impasse, c'est ce que j'ai appelé lors des orientations budgétaires, la zone de risque d'incertitude. Nous n'avons pas l'exclusivité en Gironde de ces opérations, mais enfin il faut les chiffrer : 11 et 10 : 21 M€, déjà cinq points de fiscalité de risques.

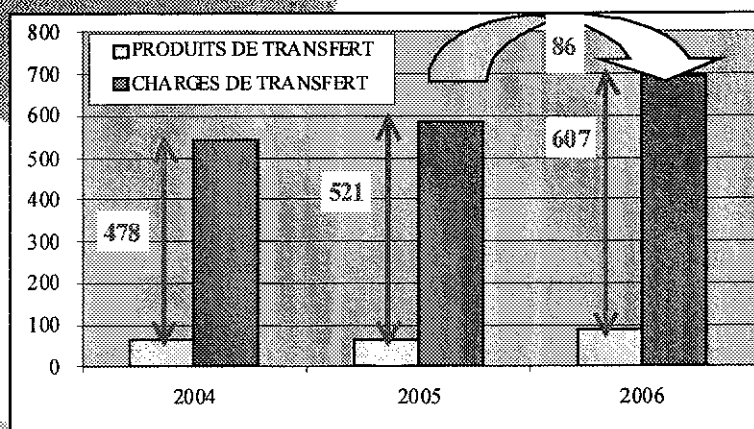
Quelques chiffres sur les dépenses sociales.

| En M€ | BUDGETS PRIMITIFS | | | | | Pjt BP 2006 |
|----------------------------------|-------------------|------------|------------|------------|------------|----------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | |
| ENFANCE EN DIFFICULTE | 100 | 105 | 108 | 112 | 120 | 143 |
| HANDICAPÉS | 57 | 62 | 64 | 67 | 80 | 114 |
| PERSONNES AGÉES | 54 | 70 | 109 | 108 | 111 | 127 |
| INSERT° PERS EN DIFFICULTÉ | 23 | 24 | 24 | 128 | 139 | 159 |
| PRÉVENTION MEDICO-SOCIALE | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| LOGEMENT | 7 | 6 | 6 | 6 | 6 | 8 |
| SERVICES GENERX SOLIDARITE | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT DGAS | 245 | 271 | 315 | 426 | 461 | 555 |

Bien sûr il s'agit de charges brutes mais si les compensations ne suivent pas, vous voyez les conséquences !

Le financement du SDIS, je n'y reviens pas, on en a largement parlé tout à l'heure. S'ajoute l'organisation des transports. Nous subissons de plein fouet, mais nous n'en avons pas l'exclusivité, les augmentations de carburant, qui sont des actualisations dans les conventions, sont prévues.

Le résultat des crédits d'intervention s'alourdit :



Conseil Général de la Gironde

Page 16

Le résultat des crédits d'intervention s'alourdit. Un schéma ici. Les chiffres en clair, les produits de transfert que nous recevons ; il ne s'agit pas de transfert de compétence, transfert cela veut dire des ressources que nous nous procurons que nous recevons pour exercer des actions en direction de tiers. Et cette opération de transfert, nous recevons la part en clair et nous dépensons la part en foncé. En 2004 le différentiel qu'il nous faut financer 478 M€, qui devient 607 M€ en 2006. Notez simplement la différence entre la somme qu'il nous faut dégager pour compenser la différence entre les produits et les charges de transferts, qui a progressé de 86 M€ de 2005 à 2006, parce qu'il y a un tableau qui vous montrera la progression des ressources et vous verrez que l'on est exactement à la moitié. Les charges de transfert comprennent le social, le SDIS, les transports et les subventions. Et nous avons chiffrer l'APCH en intégralité à tort.

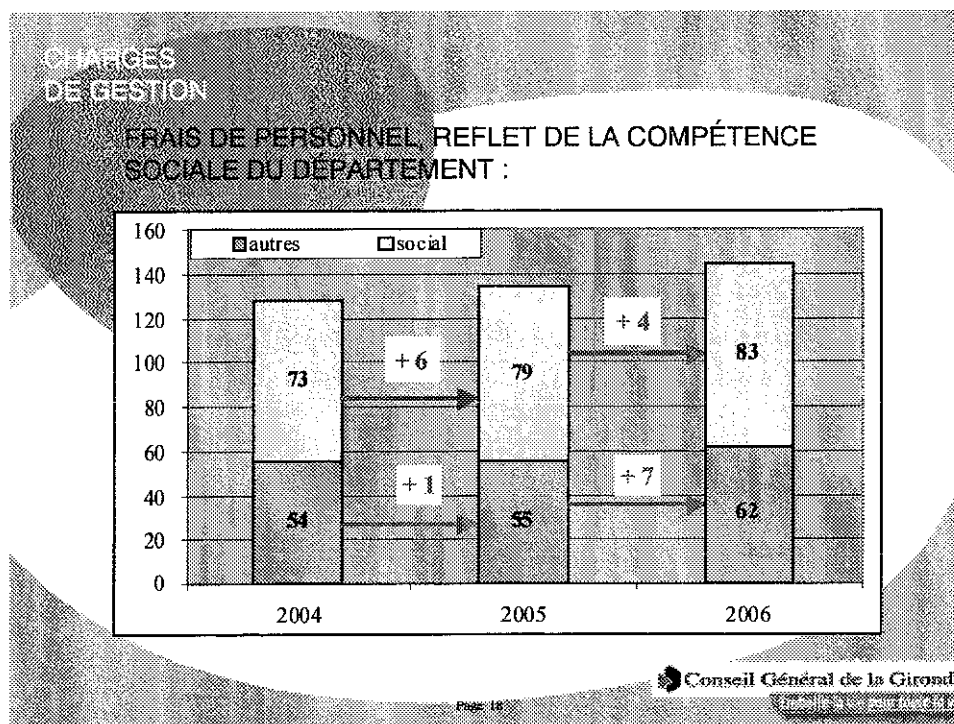
2eme objectif : maîtriser nos frais de gestion

- ☐ Contenir les dépenses de personnel :
 - ✓ tout en ne donnant les moyens d'exercer nos compétences et missions
- ☐ Limiter la progression des frais courants :
 - ✓ tout en supportant des augmentations imposées (prix du pétrole, par exemple)

Conseil Général de la Gironde

Page 17

Deuxième objectif : maîtriser nos frais de gestion ce qui veut dire contenir les dépenses de personnel tout en se donnant les moyens d'exercer nos compétences et nos missions. Vous avez vu que le personnel augmente de 8,6 % au travers des rapports présentés ce matin. Vous notez que tous ces chiffres n'intègrent absolument pas les transferts de personnel à venir, pour lesquels nous n'avons ni décret ni arrêté concernant les personnels DDE ou les TOS. Nous n'avons rien intégré là-dessus parce que ce n'est pas défini. Mais malgré cela, l'adaptation à nos missions, la préparation, la Maison du Handicap, le personnel social sur la gestion du RMI ou de l'APA ; nous avons un budget DRH à 120 M€ qui a augmenté de 8,6 %.

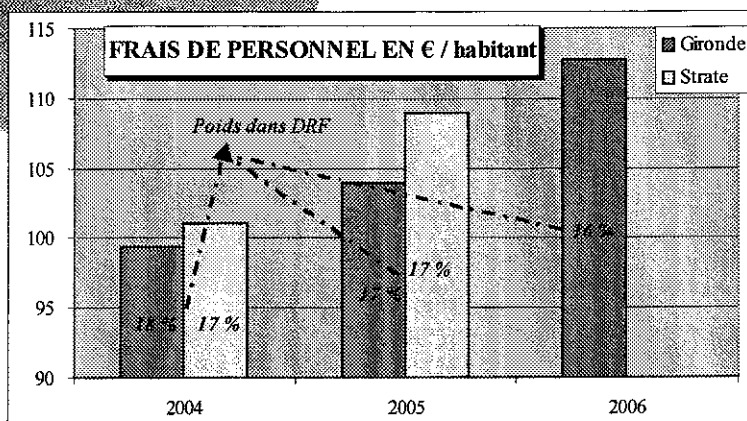


L'effort a été fait. Voilà les frais de personnel qui traduisent le reflet de la compétence sociale du département. Les frais de personnel ramené en clair à l'exercice des compétences sociales, et en foncé à l'exercice des autres compétences. Autrement dit sur la totalité des compétences en 2006 : 83 € vont sur le social et 62 € sur le reste des compétences départementales. Vous le retrouverez dans le budget, la part de la DGAS.

Limiter la progression des frais courants tout en supportant des augmentations imposées. Difficile de limiter les transports, car vous prenez par actualisation des conventions les augmentations de carburant. Quelqu'un disait ce matin qu'il était difficile de maîtriser la dotation des collègues car les frais de viabilité, qui intègrent le prix du chauffage, du gaz, prennent 14 % ou 7 % minorés. En tout cas nous avons essayé de faire l'exercice.

CHARGES DE GESTION

DES FRAIS DE PERSONNEL QUI PÈSENT MOINS EN GIRONDE QUE DANS LA MOYENNE DE LA STRATE :

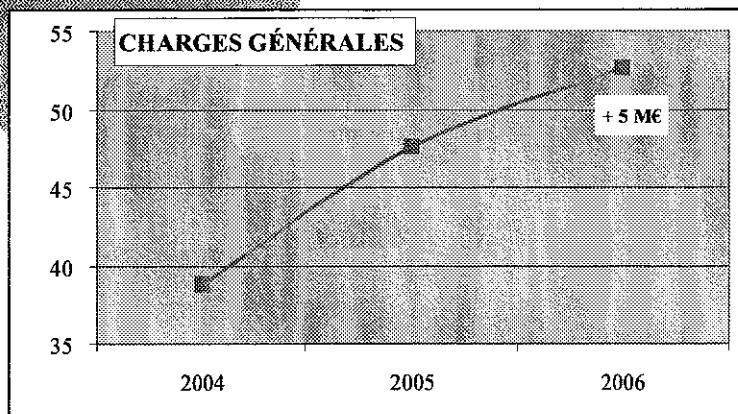


Conseil Général de la Gironde

Les charges de gestion. Vous avez un schéma intéressant. Nos frais de personnel en Euro/habitant. Nous sommes désormais à la moyenne nationale. C'est une question que nous nous sommes posés longtemps. Ce qui ne veut pas dire que tous les besoins sont satisfaits, mais quelquefois on se pose les problèmes, pourquoi pas davantage sur le personnel. Il y a des ratios d'équilibre budgétaires, nous sommes aujourd'hui à cette moyenne. En Euro par habitant la Gironde affiche 99 € par habitant en 2004, 104 € en 2005, 113 € en 2006. Cependant qu'en 2005 quand nous étions à 104 €, la moyenne nationale était à 109 € par habitant.

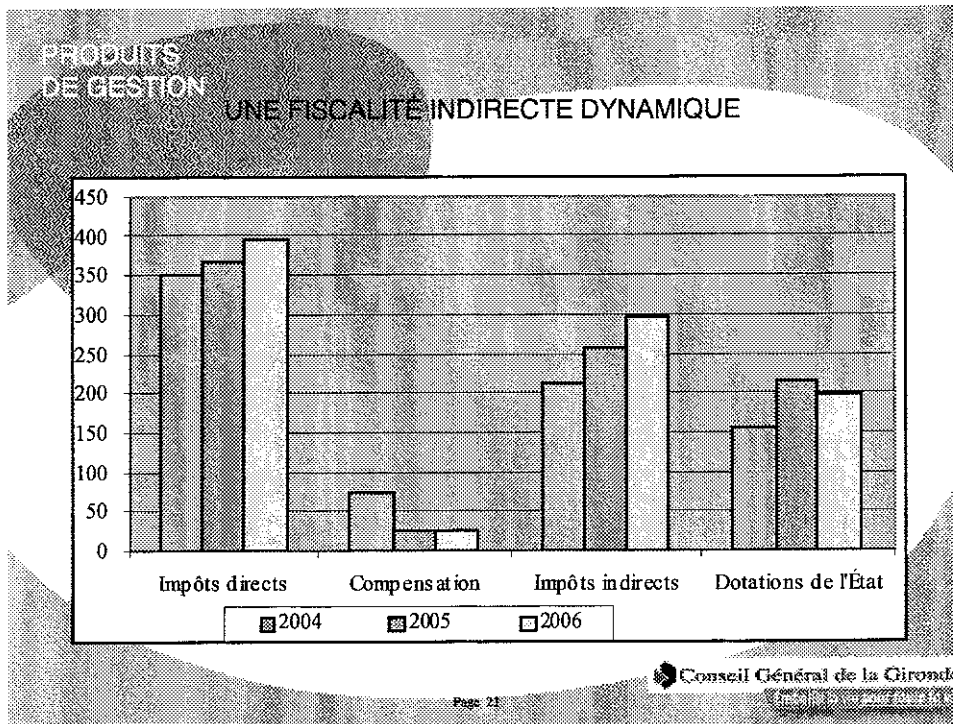
CHARGES DE GESTION

DES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL QUI
PROGRESSENT MOINS QUE L'AN DERNIER MALGRÉ UN
CONTEXTE DÉFAVORABLE :

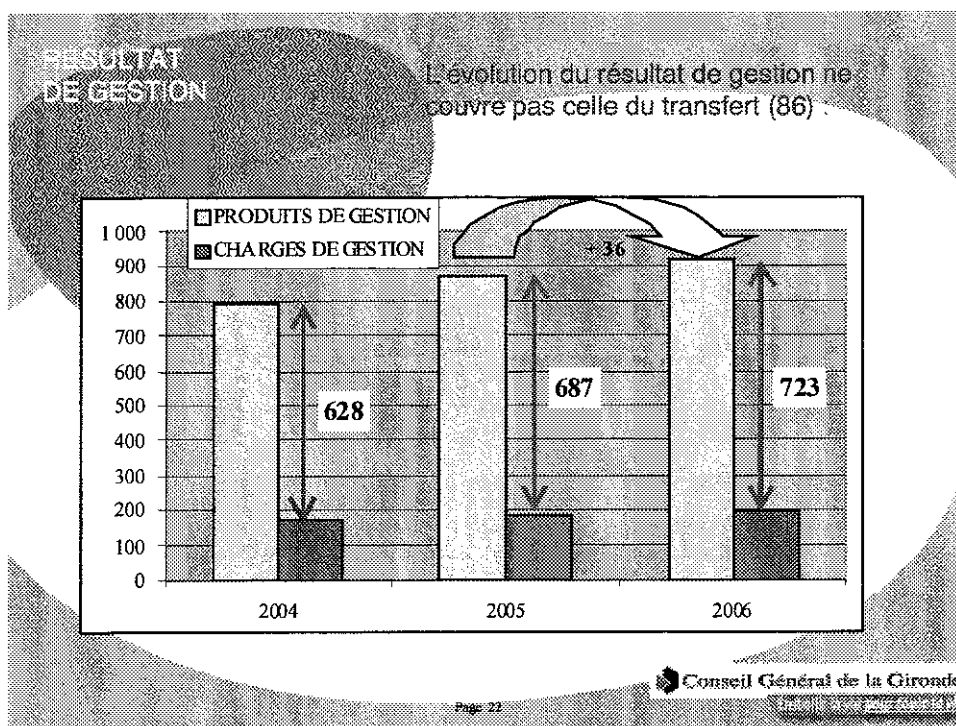


Conseil Général de la Gironde

Les charges générales toujours, un graphique qui montre la progression de nos charges générales dans un contexte défavorable. Vous voyez la courbe qui s'infléchit légèrement. Les frais à caractère général correspondent au chapitre 11. Nous verrons cela tout à l'heure. Peu de commentaire, ce sont les chiffres, on maîtrise aussi bien que l'on peut, sauf qu'il faut savoir que le total des frais de gestion : 19 M€. Les frais de gestion, pour faire des économies de gestion, 19 M€. Les dépenses d'allocations de RMI 159 M€. Regardez l'effet d'échelle. Et dans l'hypothèse extraordinaire où on arriverait à faire, et je ne m'engage pas personnellement, 10 % d'économie, on ramasserait 1,9 M€ quand les frais de RMI et de la charge nette décale de 3 à 5 %, mais non pas sur 19 M€ mais sur 150 M€. Voilà la problématique des difficultés de gestion.



La fiscalité indirecte dynamique, nous en avons parlé avec les droits de mutation. On fait un budget où il y a une impasse d'un côté de 22 M€ et de l'autre côté nous augmentons la fiscalité de 4 %. Il y a une double spéculation de ceux qui ont monté le budget, et un souci de transparence pas dissimulé. On peut toujours espérer que ces chiffres de charges nettes sont inférieurs à nos prévisions, et on peut toujours espérer, avec juste raison, que nous allons encore avoir un boni sur les droits de mutation. Et qu'à l'heure actuelle sur l'exercice 2005, nous avons budgété 135 M€, nous savons que nous allons encaisser 150 M€. Nous avons donc là 15 M€ qui couvrent, pour partie, la dégradation annoncée au moment des reports, mais qui n'intégreront pas la dégradation 2006 et les suivantes, alors que nous n'avons pas la maîtrise sur les droits de mutation. On spéculer sur toutes les données, aussi bien en recettes qu'en dépenses.



Nous en venons à l'évolution du résultat de gestion. Ce tableau est à comparer au résultat au tableau de la différence entre les charges et produits de transfert qui était à 86 M€. Vous voyez que nos produits de gestion, l'ensemble, il ne s'agit plus des dépenses de transfert, par rapport à nos charges de gestion, le solde positif qui nous permet d'organiser notre budget est à 628 M€ en 2004, il est à 623 M€. Mais surtout, de 2005 à 2006 cela progresse de 36 M€, nos seules charges de transfert ont progressé de 86 M€. Moralité, la différence de 50 M€, vous allez la retrouver dans le projet de budget, on la prend sur l'épargne nette, la capacité d'autofinancement. Sinon il aurait fallu la prendre aussi sur de l'impôt, 50 par 4, cela ne fait pas loin de 12,5 qui s'ajoutait au 4, cela faisait 16 % ; ce n'est pas une hypothèse que nous avons retenue.

CAPACITÉ D'ÉPARGNE

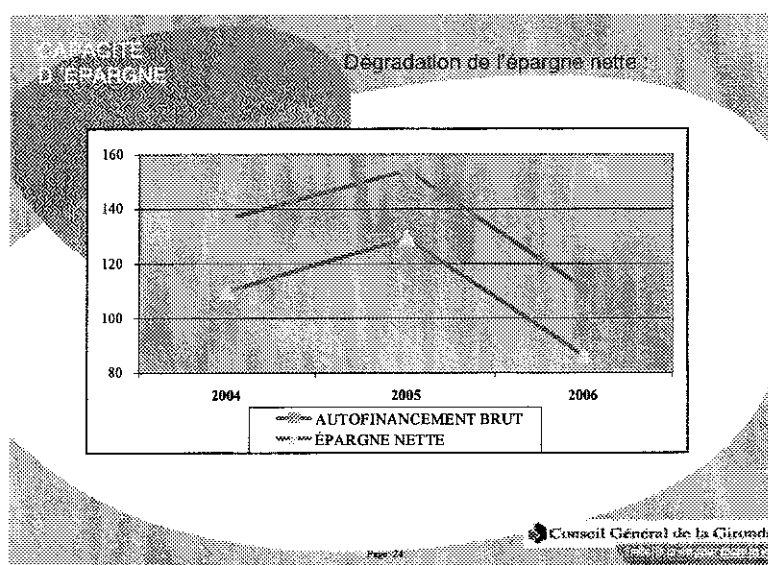
Le résultat global

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|
| RÉSULTAT COURANT DE GESTION | 628 | 687 | 723 |
| RÉSULTAT DE TRANSFERT | -478 | -521 | -607 |
| RÉSULTAT FINANCIER | -14 | -13 | -14 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 1 | 2 | 10 |
| AUTOFINANCEMENT BRUT | 136 | 154 | 111 |

Conseil Général de la Gironde

Page 23

Capacité d'épargne, on lit bien. Cumul des résultats des fiches précédentes. Résultat courant de gestion, c'est ce que l'on vient de voir. Les charges de transferts nous coûtent 607 M€. Les frais financiers, qui diminuent heureusement grâce à la gestion de la dette, 14 M€. Et le résultat exceptionnel les 10 M€, en fait ce sera 12 M€, c'est le bail emphytéotique avec la SNI pour les gendarmeries. Il s'agit d'un résultat exceptionnel et en fonctionnement, donc on va le retrouver en épargne nette, mais on va le retrouver une année, ce ne sera pas une recette pérenne. 723 M€ en gestion courante, les transferts 607 M€. Heureusement les résultats financiers améliorent de 14 M€, un résultat exceptionnel de 10 M€, il nous reste en autofinancement brut 111 M€. C'est cette somme dont il va falloir déduire le remboursement de la dette en capital, parce que là on est sur un autofinancement brut, 25 M€, 111 M€ moins 25 M€, cela fait 86 M€, dont 10 M€ sont exceptionnels. L'épargne nette est donc à 76 M€, elle était l'année dernière à 126 M€. Nous avons dégradé notre épargne nette de 50 M€ volontairement pour ne pas avoir à faire appel exagérément et par anticipation à l'emprunt.




3ème objectif : favoriser les investissements

Des besoins croissants : 281 M

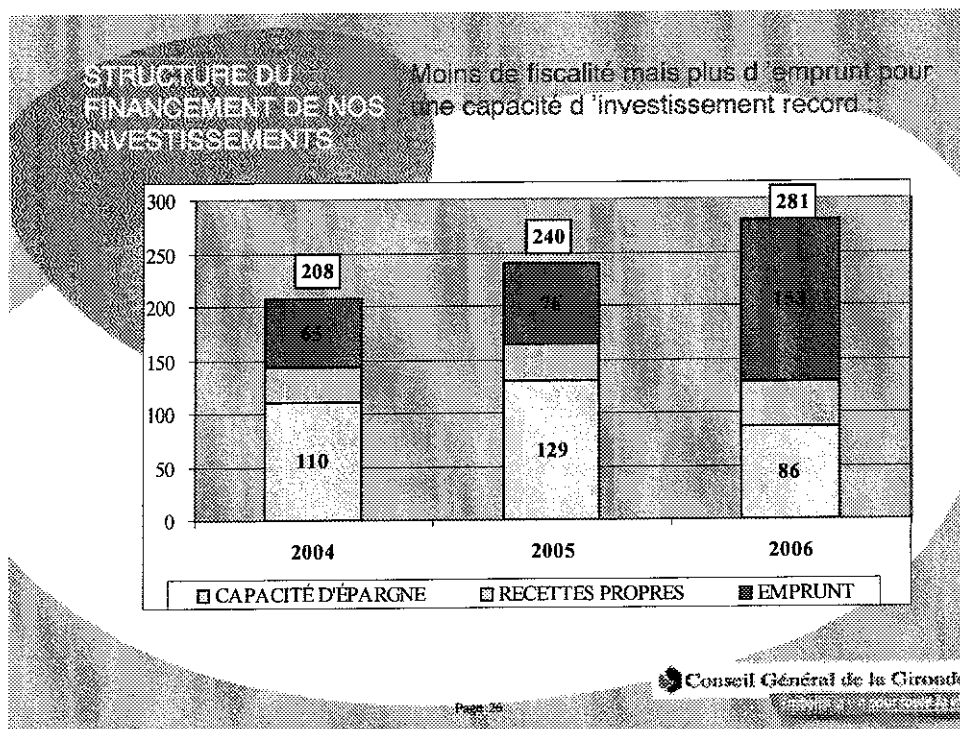
- ✓ dus aux décisions antérieures : 206 M
- ✓ et, dans une moindre mesure, aux autorisations nouvelles : 75 M

Financés par un recours accentué à l'emprunt :

- ✓ possible en raison du désendettement antérieur
- ✗ mais qui ne pourra se renouveler tous les ans.

Page 23 

Comme nous allons voir que nous voulons maintenir, c'est la volonté du Président, l'investissement au niveau habituel. L'investissement nous le prévoyons à 281 M€, si nous déduisons les 56 M€ que nous avons, nous portons volontairement le produit des emprunts, cette année, à 153 M€. Ce n'est pas de la folie, c'est tout simplement parce que nous étions sur un tableau de marche de 65/70 M€. Il se trouve que l'amélioration de notre résultat de gestion, la diminution des frais financiers, les taux de réalisation encore insuffisants, ont fait que nous avons pu financer la quasi totalité des crédits de paiement pour investissement sur des ressources propres, et que nous n'avons pas réalisé d'emprunt en 2005, pas plus qu'en 2004. C'est pour cela qu'en mettant 153 M€ cette année, nous reprenons le tableau de bord.



PRÉSENTATION
GÉNÉRALE

En résumé, les grandes masses du BP 2006

| BUDGETS PRIMITIFS | | 2005 | 2006 | Evo |
|---------------------|------------------------|--------|----------|--------|
| FONCTION- NEMENT | DÉPENSES | 779,94 | 908,39 | 16,5% |
| | RECETTES | 934,26 | 1 019,71 | 9,1% |
| ÉPARGNE BRUTE | | 154,32 | 111,32 | -27,9% |
| DETTE en CAPITAL | | 24,961 | 25,059 | 0,4% |
| ÉPARGNE NETTE | | 129,36 | 86,26 | -33,3% |
| INVESTIS- SEMENT | RECETTES | 35,56 | 42,07 | 18,3% |
| | EMPRUNT | 75,50 | 153,00 | 102,6% |
| | DEPENSES hors DETTE | 240,41 | 281,33 | 17,0% |

Conseil Général de la Gironde

Page 21

Ce qui nous a permis de maintenir l'effort de l'investissement, d'absorber les à-coups avec les zones d'incertitude signalées, et de limiter la progression de fiscalité à quatre points. Ce qui représente 16 M€ de produit fiscal supplémentaire, sauf que dans ces 16 M€ il y a une partie qui en 2008 repartira au titre du plafonnement de la taxe professionnelle, éventuellement une partie très limitée au titre du bouclier fiscal. Voilà le résultat de cette opération.

On vient de voter 269,4 M€ d'autorisations de programmes 2006, et vous notez que les investissements sont à 281 M€, on parle d'investissements hors dette, ce qui veut dire que le poids d'autorisations de programmes antérieures à l'exercice est le plus important dans les montants des crédits de paiement à financer sur l'exercice. Je crois que l'on est à 75 pour les AP de l'année, le reste c'est 206 M€ pour les AP antérieures, qui sont en général des autorisations de programmes sur des investissements dont nous avons la maîtrise d'ouvrage.

Voilà l'allure générale de ce budget. Le budget 2006 va représenter en investissement 306,39 M€. Je viens de parler de 281 M€, c'est tout simplement parce qu'en investissement il y a les 25 M€ de remboursement de la dette qui figurent bien en investissements, mais qui ne sont pas des investissements directs. En augmentation de 15 % par rapport à l'an dernier, donc il y a un effort volontariste d'investissement.

Le fonctionnement représente 908,39 M€, en augmentation de 16,5 % par rapport à l'an dernier. L'épargne brute, vous voyez ici 111,32 M€. On déduit la dette en capital, qui elle est maîtrisée, 25 M€. Il nous reste en épargne nette 86 M€ dont je vous rappelle qu'il y a 10 M€ d'exceptionnel. Si bien que pour investir 281 M€, en ajoutant à notre épargne nette 86 M€ et 42 M€ de recettes qu'on dégage sur investissements, dotations, subventions, participation, etc., un emprunt de 153 M€ ; 102 % par rapport à l'an dernier cela ne représente rien car l'an dernier on ^{n'}a favorisé l'emprunt. On pourra majorer notre investissement de 17 %, crédits de paiement avec des taux de réalisation qui s'améliorent, le tout avec une épargne

brute obtenue en majorant la fiscalité, le produit fiscal de quatre points, c'est l'hypothèse qui a été retenue. Voilà où nous en arrivons pour ce budget qui représente en gros, un chiffre à retenir, pour le budget principal 1 Milliard 214 M€, auquel il faut ajouter les budgets des comptes annexes 36 M€, que nous avons vu dans leur détail.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues à la fois une rétrospective et une proposition de budget.

M. LE PRESIDENT :

Nous interrompons deux minutes pour regagner nos places.

Mes chers collègues, nous reprenons cette réunion. Je voudrais remercier Yves Lecaudey, qui n'a pas perdu la main. Je vois que l'Ecole Normale d'Instituteurs était une bonne formation.

Yves LECAUDEY :

Comme annoncé en début d'intervention, les chiffres de structure du budget que je viens de donner, vous les retrouvez bien sûr dans le projet de budget tel qu'il a été distribué à chacun des élus de cette assemblée. Vous retrouvez d'abord dans le titre BP voté par nature, on est bien d'accord, nous avons dit pourquoi. Vous avez les rappels statistiques qui sont obligatoires, je passe là-dessus, les ratios, l'encours de la dette, des renseignements obligatoires. Vous avez, page 7, la présentation générale du budget, et c'est là, par rapport aux chiffres que j'ai donnés, je préfère anticiper, que vous allez trouver des différences parce que j'ai parlé des mouvements budgétaires réels mais on ne fait jamais dans la présentation, on ne parle pas des mouvements d'ordre, qui sont des virements mais qui ne modifient pas la masse budgétaire ou qui sont des réaménagements de dettes, des ouvertures de crédits à long terme, qui sont sans incidence sur la masse budgétaire en mouvement réel ; mais en mouvement global du budget si parce qu'ils sont forcément intégrés en recettes et en dépenses, même s'ils s'équilibrent. C'est la première page du budget, présentation générale. Y a-t-il par rapport à la présentation qui a été faite des questions, des demandes de précision avant que nous passions aux explications de vote.

Nicolas FLORIAN :

Une ou deux questions dans le détail du document budgétaire que j'aurais pu poser dans le cadre de nos interventions. J'imagine que sous le chapitre 15, en fonctionnement, sous le RMI, il y a peut-être une erreur d'affectation pour l'article 62-36 catalogues et imprimés, qui devraient plutôt se retrouver sous le chapitre charges à caractère général, et l'article 627 services bancaires et assimilés pour 1 300 000 €. A quoi cela correspond ? N'est-ce pas là aussi une erreur d'affectation sous un mauvais chapitre ?

Yves LECAUDEY :

Premier point, et j'essaie ni de polémiquer ni de renvoyer la balle dans son camp. Pour l'instant nous en sommes à la présentation par chapitre, et ce que vous évoquez étant la déclinaison des chapitres en articles sur lesquels il n'y aura pas de vote, car je rappelle que le

vote par chapitre a été retenu parce que c'est celui qui permet les virements à l'intérieur du chapitre.

Il y a une ventilation des charges générales de gestion du R.M.I. qui sont imputées sur ce point du chapitre; 0,15 RMI, vous parlez des 152 millions 293 que vous trouvez déclinés en articles. Nous travaillons sur la masse du chapitre. Je ne vais pas vous dire qu'il n'y a pas d'erreur ou qu'il y en a, honnêtement je n'en sais rien, on le retrouvera ; l'important par chapitre c'est la masse à l'intérieur du chapitre, d'autant plus que dès le vote du budget le Président est autorisé par une délibération que nous avons prise à l'unanimité, à faire des virements de crédits à l'intérieur des chapitres.

Nicolas FLORIAN :

Tout à fait, mais c'était une question. Sur les services bancaires, à quoi cela correspondait ? Chapitre 15. Je ne demande pas une réponse de suite, si c'est après ce n'est pas grave. Et l'article 627, page 28.

Yves LECAUDEY :

Vous êtes dans le tome 3, article. Cela n'interdit pas la discussion. Je rappelle que les équilibres se font au niveau du chapitre.

M. LE PRESIDENT :

Mes chers collègues, ce genre de question, je le dis sans me fâcher, doit être posé, comme cela se fait ailleurs dans toutes les assemblées, en commission. Je le dis très tranquillement.

Nicolas FLORIAN :

C'est vrai.

Yves LECAUDEY :

Je n'évacue pas la question, je rappelle qu'au terme de notre règlement financier conforme à la loi, dès lors qu'un chapitre est adopté par l'assemblée, le Président peut dès le lendemain, pour les besoins de la gestion, faire des virements de crédits à l'intérieur de ces chapitres à la hauteur qu'il juge nécessaire. C'est-à-dire qu'un vote de 8 M€ à l'intérieur de ce chapitre peut devenir en dépenses constatées 3 ou 11 M€ demain matin sans modifier la structure du budget et le vote émis.

Ceci dit, cela mérite des explications quant à la nature des dépenses. Je demande que l'on enregistre et que ceux qui peuvent répondre peuvent le faire. Je vous avoue honnêtement que j'en suis incapable, non pas pour dissimuler quoi que ce soit, mais mon boulot ne va pas à ce niveau-là, même s'il est tout à fait respectable et nécessaire.

Je reste pour l'instant sur la discussion par chapitre, c'est-à-dire ce qui fait l'objet des pages 10 et 11. Vous avez le récapitulatif par chapitre, je crois qu'il y a dix chapitres en fonctionnement et seize ou dix-sept en investissement. Si ce n'est pas cela vous me reprenez.

M. LE PRESIDENT :

Chers collègues, y a-t-il d'autres questions ?

Yves LECAUDEY :

La discussion sur le budget arrive et ce n'est pas le rôle du rapporteur de la mener. Sur la réponse aux questions quant au contenu de la proposition budgétaire qui est faite pour les justifications, est-ce que le rapporteur a fini son rôle ?

M. LE PRESIDENT :

Est-ce qu'il y a des questions avant d'entrer dans les explications de vote ? On entre dans la discussion. Nous sommes d'accord . Maintenant la parole est libre, celles et ceux qui souhaitent intervenir.

Nicolas FLORIAN :

Au nom du groupe, je vais commenter ce qui a été présenté, le budget ; vous donner notre position suivant les différents chapitres, les différentes affectations.

Sur l'ensemble de la présentation, nous remarquons que la qualité de la présentation était là. Cela s'est fait dans un souci de transparence, les documents sont bien présentés, la note de présentation a été très complète, et la présentation un peu innovante avec power point est ma foi bien à propos et mérite que l'on puisse la reproduire pour l'avenir.

Sur ce budget, nous allons commencer par ce que l'on pourrait qualifier des bons points, et où on retrouve des éléments qui nous conviennent, à savoir sur l'investissement effectivement on note un effort. Vous l'avez souligné, pendant deux ans il n'y a pas eu de mobilisation de l'emprunt, et pour l'année prochaine, eu égard à notre capacité d'autofinancement qui baisse, nous allons faire appel à de l'emprunt mais derrière avec des affectations et un programme d'investissement sur lesquels on se reconnaît, que cela soit sur les collèges, sur les programmes sur les routes, les équipements, il y a un effort. Alors on verra sur la durée, on juge aujourd'hui les intentions ; et on espère que durant le courant de cette année 2006, on puisse vérifier que ces intentions sont tenues et que les taux de réalisation seront bons.

On note aussi avec satisfaction, et on l'a vérifié dans nos communes, que nous allons aboutir et nous avons abouti dans les dernières semaines, à une plus grande collaboration entre l'agglomération et le reste du Département. Une collaboration s'est engagée avec la ville de Bordeaux et les autres communes de l'agglomération et nous nous en félicitons. Et là c'est plus le conseiller général d'un canton de l'agglomération qui parle que le Président du groupe, mais on souhaitait le signaler. Alors on peut tous toujours espérer plus pour nos territoires, on souhaite que cela soit toujours plus, mais on remarque qu'il y a une plus grande collaboration avec l'agglomération.

Donc des bons points sur l'investissement, et puis on vous rejoint sur l'analyse qui est faite, par rapport à l'autonomie fiscale et l'autonomie financière. Vous avez eu l'honnêteté

intellectuelle de dresser l'historique, où il y a une forme de continuité républicaine au niveau de l'Etat sur des mesures qui privent ou ont privé nos collectivités d'autonomie fiscale et financière. Je ne referai pas l'historique. Je rappelle ce que j'ai dit hier, nous considérons que la réforme de la TP peut être un véritable frein à l'autonomie financière de cette collectivité. Vous nous disiez que pour le Département c'est 51 % des entreprises qui seraient déjà au plafond ; pour la CUB qui est un gros porteur c'est 60 %. Donc les marges de manœuvre vont véritablement se restreindre. Quant au bouclier fiscal, les études dont on dispose au niveau national, cela toucherait à peu près 20 000 foyers. Après il faut rapporter cela Département par Département, mais on peut penser que le Département de la Gironde ne serait pas touché par le bouclier fiscal.

Sur les transferts de charges, là aussi je n'ai pas de langue de bois, il y a eu la création d'une commission départementale d'évaluation, une première réunion. C'est une instance à laquelle on participe, on l'avait appelé de nos vœux, on l'accompagne avec vous. On fera le bilan, et si effectivement le compte n'y est pas sur les compensations financières, on saura le dire. Je rappelle simplement, et on a eu souvent l'occasion de le dire dans cette enceinte, que par expérience, plus que la décentralisation, c'est l'amélioration du service qui coûte cher aux collectivités, et en terme de proximité, quand on va récupérer les routes nationales, j'imagine que l'automobiliste girondin qui jusqu'à maintenant sur une route nationale trouvait des nids de poules, s'il y en a, peut-être qu'il n'y en a pas, j'espère que non, ou un état qu'il ne considère pas comme étant en bon état ; à l'époque allait s'adresser au responsable de la DDE, au Ministre de l'Equipement ce n'était pas évident, quand ce sera transféré au Conseil Général, il aura d'autant plus de facilité à aller voir son conseiller général et son président de Conseil Général. Il y aura une forme de pression qui débouchera nécessairement sur des investissements qui seront augmentés parce qu'on voudra améliorer le service. Cela s'est fait sur les collèges, cela se fera sur les routes, et cela se fait sur d'autres transferts.

Pour revenir sur l'investissement, nous on espère que d'ici quelques années, des marges de manœuvre vont de nouveau se dégager pour notre collectivité, notamment quand l'extension de l'Hôtel du Département sera réalisée, que le programme des archives sera réalisé, que la mise à niveau de nos collèges sera réalisée, que l'on puisse récupérer des marges de manœuvre.

Là où l'on critique ce budget, mais vous avez déjà plus ou moins argumenté, il n'empêche que nous ne nous retrouvons pas dans vos propositions sur la fiscalité. Ce n'est pas nouveau, c'est l'un de nos leitmotiv, et en l'occurrence pour une prévision budgétaire de 2006, où vous annoncez quatre points de fiscalité, auxquels correspondrait un produit de 16 M€, pour notre part on propose un maintien de la fiscalité, 0 % d'augmentation, avec pour compenser un rééquilibrage de certaines recettes, à savoir notamment les recettes indirectes, les droits de mutation. Yves Lecaudey nous l'a dit, on peut espérer que pour 2006 on réalise 150 M€. 2006 ce sera pareil, on a inscrit 135 M€ autant que je me souviens, donc pour 2006 on peut penser que l'on repartira sur le même chiffre que 2005, ou même faire un peu plus. On nous explique qu'il y a un tassement du marché de l'immobilier, cela commence à être vrai sur l'Île de France, cela ne s'est pas encore vérifié sur notre Département. Donc on pense qu'à ce niveau-là des recettes supplémentaires viendront abonder nos recettes.

On note aussi que sur le FCTVA, au même titre que ce qui s'est réalisé l'an passé, on imagine que là aussi il y a une inscription par prudence. On inscrit un peu plus de 12 M€? alors que l'on avait réalisé 14 M€ l'an dernier. On peut espérer qu'en 2006, là aussi, le

FCTVA correspondra au même volume que celui de 2005. C'est encore 2 M€ que l'on récupérerait en recettes supplémentaires.

Il y a un certain nombre d'avances que l'on a faites, notamment dans le cadre du contrat de plan, pour le compte de l'Etat ; je suis encore assez idéaliste pour me dire que l'Etat nous remboursera le moment venu... Yves Lecaudey dit naïf ! Enfin j'ose encore y croire, et qu'à ce moment-là ce sont des recettes qui viendront abonder.

Voilà pourquoi, nous réclamons une pause fiscale. On considère que le contribuable de ce Département a déjà trop payé. On proposerait même, et on pense que l'on doit pouvoir y arriver, de chercher des économies. C'est vrai que cela fait partie des objectifs. Vous parlez de maîtrise des frais de gestion. Il y a sûrement quelques économies à faire, et sans vouloir gratter dans le détail, déjà essayons de nous imposer une ligne directrice. Alors le chiffre que je vais annoncer est peut-être surévaluer, mais enfin il faut se donner des objectifs dans la vie. Tout à l'heure vous parliez de l'honnêteté intellectuelle par rapport à l'ambition volontariste, quelque chose comme cela... Ou enfin le pessimisme de l'intelligence par rapport à l'ambition de la volonté.. Je mettrai plutôt dans la seconde tranche, et pourquoi pas tenter de faire 5 % d'économie sur les charges courantes. Il y a 77 M € qui sont inscrits, on a réalisé 66 M€. Enfin après la DM2 2005 on était à un peu plus de 60 M€ en 2005 ; je ne sais pas à combien on finira au compte administratif... On pourrait d'ores et déjà peut-être s'imposer comme objectif une économie de 5 % , ce sera peut-être 3 % que l'on fera ou 2 % , sur ce chapitre qui est le chapitre 11 autant que je me souviens.

Donc voilà les commentaires que l'on souhaitait apporter sur ce budget. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des politiques qui ont été déclinées depuis deux jours. On mettra quand même un petit coup d'éclairage sur la loi sur le handicap de février 2005 qui, même si à terme, et on comprend bien les difficultés auxquelles le Département est confronté, notamment en matière de transfert de personnel, est une loi véritablement de progrès social pour ce pays, au même titre que ce qui s'était fait avec l'APA en 2001, et on ne peut pas se poser de question sur cette loi qui va véritablement dans le bon sens, même s'il y a des interrogations.

Nous resterons vigilants aussi sur la compensation, car on en était resté sur une compensation qui devait avoisiner les 20 M€, on n'était pas à 22 M€, avec une simple péréquation où l'Etat annonçait 500 M€ sur la caisse nationale de solidarité, sachant que l'on recense dans ce pays 110 à 120 000 handicapés éligibles à cette aide, que nous en avons 4000 et quelques dans le Département, on fait une péréquation et j'arrivais à 20 M€. On me dit qu'à priori ce ne serait plus qu'une dotation et qu'il faudrait revoir ce qui était une compensation comme une dotation à la baisse. Wait and see, on verra plus tard !

Sur le RMI, on a vu qu'il y avait une volonté, Gilles Savary nous a présenté une délibération hier, sur la politique de l'insertion. Comme vous le disiez tout à l'heure Yves Lecaudey, c'est vrai que parfois on n'est pas gratifié de la bonne gestion. Et quand on parlait des indus, on peut se poser la question de savoir si on n'aurait pas dû faire comme dans d'autres départements, de ne pas signaler les versements indus pour ne pas avoir à être pénalisé.

Quoi qu'il en soit, sur ce RMI, même si le volume de ce qu'il va falloir dépenser pour les allocataires augmente, on appelle de tous nos vœux un tassement, une baisse du nombre

d'allocataires. Que le RMI RMA soient un succès, et je rebondis sur ce que disait hier Gilles Savary, on ne peut que se féliciter qu'il n'y ait que 50 % de ces options qui soient prises avec le milieu et le secteur marchand ; tant mieux, il faut s'en féliciter, que tous ces contrats aidés, RMI RMA, représentent 50 %, parce qu'on peut penser, on a l'espoir que ces emplois soient pérennisés. Alors si c'est vrai que pendant deux ans cela reste une charge pour le Département. A terme et à plus long terme, on peut penser que ces emplois seront pérennisés et qu'ils rentreront dans le secteur marchand.

Sur la totalité des dépenses du RMI, c'est vrai les affectations pour l'allocation augmentent. Je rappelle quand même que sur l'ensemble des dépenses, quand on regarde le compte administratif 2001, 2002, 2003, une fois que l'on a sorti l'allocation, sur le volume total des dépenses, le reste correspond à ce que l'on dépensait déjà avant. Je crois qu'au dernier compte administratif, avant loi de transfert, on était à 20 ou 21 M€ inscrits en dépenses sur le RMI, aujourd'hui on est à 155 M€ ; une fois que l'on a sorti les 130 M€ d'allocations, on est sur les mêmes volumes de dépenses.

Sur le chapitre du personnel, on en a parlé tout à l'heure, nous on s'abstiendrait si on le votait par chapitre, sur les articles on s'abstiendrait, et c'est sur les charges à caractère général que l'on chercherait à faire des économies.

Si on avait dû donc adopter ce budget par chapitre, même si je vais vous donner le vote global, on aurait adopté la plupart des chapitres en dépenses, que cela soit l'allocation personnalisée, le chapitre 16. Le chapitre 65 on l'adopterait aussi. Le chapitre 15 également. Le chapitre 12 on s'abstiendrait. Le chapitre 11 on s'abstiendrait, en rappelant donc qu'il y aurait sûrement des économies à faire. Pour le reste, les frais de fonctionnement on le voterait. Tout ce qui est atténuation de produits, opérations d'ordre on passe, ce n'est pas la peine de rentrer dans le détail. On voterait contre le chapitre qui correspond aux recettes fiscales, eu égard aux 4 % d'augmentation des taux. Sur l'investissement, les chapitres 20 et 21 on les voterait, le chapitre 23 on s'abstiendrait, forme de logique intellectuelle où il y a des crédits prévus sur l'Hôtel du Département, où à l'époque je faisais partie de ceux qui disaient qu'il n'y avait pas urgence, et par logique intellectuelle il y aurait une abstention eu égard à ces crédits là, même si l'opération est lancée. C'est comme la loi, une fois qu'elle est votée il faut l'appliquer. Là c'est décidé il faudra le faire. Et on s'abstiendrait sur les recettes d'investissement, notamment le FCTVA, comme je le disais tout à l'heure où l'on pense que l'on pourrait avoir plus de crédits. Sur la politique de l'emprunt elle nous convient.

Pour un vote sur l'ensemble de ce budget, je viens de détailler nos positions chapitre par chapitre, c'est une abstention du groupe d'opposition sur le budget 2006. Et on verra au moment du BS, on fera le bilan et un rapport d'étape.

Yves LECAUDEY :

Merci d'avoir signalé la qualité de la présentation, et en même temps vous n'avez pas tenu compte des erreurs que nous avons signalé dans la présentation ; vous aviez un erratum, et si vous le prenez vous vous apercevez que l'ordre de pagination dans votre bloc n'est pas le bon, et ce que vous avez tout à l'heure à propos du RMI que vous avez imputé au chapitre 11, si vous modifiez la pagination comme l'erratum, si vous remettez en ordre, vous vous apercevez que le chapitre que vous avez cité n'est pas le bon chapitre, vous n'y êtes pour rien. Vous avez la remise en ordre.

Ensuite, sur ce chapitre 11 qui vous tracasse, dans toute chose il y a du bon et du mauvais, c'est le mauvais côté du vote par nature. Parce que nous avons par habitude, nos services avaient l'habitude de certaines imputations, et au fur et à mesure des contrôles, le receveur départemental nous dit que par nature ce n'est pas à ce chapitre, c'est à celui-là. Si bien que vous allez enregistrer des différences dans un chapitre, en l'occurrence le 11, qui ne sont pas des différences réelles de dépenses de masse budgétaire, mais qui sont des conséquences, de ce que nous appelons dans notre jargon, le retraitement budgétaire qui nous est imposé par le payeur départemental. Si vous prenez le chapitre 11, sur lequel vous dites que c'est sans doute là qu'il y aurait des économies à faire, l'hypothèse des 5 %. La page dans votre rapport 29 qui, en prenant en considération l'erratum, devient la page 26, vous trouvez, je cite quelques exemples comme cela, si vous prenez la ligne article 611 contrat de prestation de service des entreprises, vous constatez qu'il y a eu une augmentation de 19,5 M€. Qu'est-ce que c'est ? C'est parce que les transports scolaires interurbains que nous avons sur l'article 65 en subvention, tout d'un coup il faut le mettre là, et cela majore nos charges générales de 19,5 M€. Ce n'est pas une dépense supplémentaire, parce que vous allez la trouver en moins sur un autre chapitre. Mais vous pouvez vous étonner des charges générales. Si vous prenez en bas de la page, le 62-261, honoraires médicaux et paramédicaux, on était à 338 210 tout d'un coup on passe à 633 000. Qu'est-ce qui se passe ? Et bien le payeur nous a dit de mettre le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail en subvention, ce sont des honoraires médicaux, vous le mettez au 011, et vous avez une différence de 300 000 €. Alors si vous décortiquez tout le chapitre comme cela, vous vous apercevez que dans ce 011, ces 77,5 M€ il y a des tas de dépenses. Vous voulez réduire, mais je présume qu'il y a chapitres que vous ne toucherez pas, et on sera bien d'accord là-dessus. Je ne pense pas que vous pensiez réduire le 60-633 fournitures de voirie ; c'est pour l'entretien de la voirie départementale qui représente 4,7 M€ sur 77. Vous aurez du mal à réduire en recherchant des économies, même si la préoccupation est partagée, je vais vous le dire tout à l'heure, à rechercher des économies sur l'entretien des bâtiments, le petit entretien qui est obligatoire, etc.

En fait, je comprends votre observation parce que j'ai cherché pour les mêmes raisons, sauf qu'ayant l'avantage de pouvoir trouver les chiffres et les réponses plus vite, je me suis aperçu des anomalies de présentation. Mais je vous dis, il faudrait que l'on décortique et je veux bien me livrer à l'exercice avec vous, il y a ou des dépenses difficilement compressibles en entretien de notre patrimoine, voirie ou bâtiment, ou des dépenses qui viennent d'un retraitement budgétaire par imputation et qui ne sont pas des modifications en plus de la masse budgétaire. Si bien que quand vous aurez fait cet exercice, il restera sur les 77 M€ et plus vous rétrécissez l'enveloppe, plus les 5 % sont difficiles à trouver, plus on peut trouver une justification d'intérêt aux économies recherchées. Ce qui ne veut pas dire, et je ne dévoile pas ici un secret, Bernard Dussaut préside depuis le début du printemps des séries de réunions de travail avec tous les vice-présidents pour essayer d'analyser nos postes de dépenses, en particulier charges générales ou dépenses obligatoires, et pour essayer de voir si nous pouvons déboucher sur des ressources d'économie. Et là je vais vous donner une appréciation personnelle, pardon pour mes collègues. Chaque fois que l'on se livre à cet exercice, puisque moi je suis notaire simplement dans cette opération, alors que je démarre avec l'optimisme de la volonté, je dis ils vont me trouver des économies, je m'aperçois que dans un premier temps mes collègues justifient les dépenses et que dans un deuxième temps ils me demandent d'en faire davantage. C'est un exercice terriblement difficile surtout qu'il n'est pas terminé, et la position est difficilement tenable.

Alors lorsque vous dites fiscalité, vous proposez le gel, et dans le même temps vous dites on peut espérer des améliorations de marge de manœuvre. Les collègues, nous avons vu ce matin, alors qu'on se disait, et on est nombreux, on va bien en terminer par ces programmes de collègues, les déplacements de population à l'intérieur du Département sont tels que l'on hérite chaque année d'un ou deux collègues, c'était la discussion de ce matin, qui font que l'on crée des places alors que globalement on les a mais qu'elles ne peuvent pas être utilisées parce que les populations se sont déplacées. Si bien que je souhaite, comme vous, que ce moment d'amélioration de nos dépenses d'investissement arrive pour dégager des marges de manœuvre. Mais aujourd'hui les marges de manœuvre c'est l'amélioration de l'épargne de gestion, avec des économies à rechercher, mais si au moment où vous recherchez des économies de gestion difficiles et d'un ordre minime par rapport au global de dépenses, vous diminuez les ressources de gestion en gelant la fiscalité alors que nous ne la mettons qu'à 4, je crains que l'exercice ne soit difficile, même si intellectuellement, me plaçant dans votre position, je n'aurais pas manqué de le proposer. Mais je crois qu'à l'analyse réaliste économique et budgétaire, cela résiste difficilement.

En outre, vous nous proposez de forcer tout de suite sur la prévision des droits de mutation. Je vous ai dit qu'on a inscrit 135 tout de suite cette année, et je vous rappelle que l'on n'a pas attendu la DM2, on a inscrit 115 dès le BP et 135 dès le BS, et on va finir à 150 à peu près. Cela va donc nous dégager sur l'exercice, parce que le budget sera respecté, 15 M€ qui seront reportés, et nous disons qu'ils sont les bienvenus, parce que je sais qu'il y en a 25 M€ à couvrir sur les risques que j'ai signalé tout à l'heure dans le budget, les découverts. Alors c'est vrai que cela peut se reproduire encore en 2006, où on prévoit 135, cela peut être 150, mais je vous signale que là on a essayé d'évaluer un budget en année pleine, on a pu travailler de budget à budget, et que malgré cela nous savons qu'il y aura un exercice d'adaptation de BS, parce que sur le handicap on ne sait pas où l'on va, cela peut être en dessous, cela peut-être très en dessus. Sur la TIPP par rapport au RMI on ne sait pas où l'on va, et je vous signale que l'on a parlé de la compensation par l'Etat de 8,4 M€ au lieu de 9,7 M€ sur 2004, mais on ne l'a toujours pas touchée. On fait de la trésorerie, il faut en garder un peu là-dessus. Si bien que la marge de manœuvre, on peut s'opposer sur la conception, économie à rechercher, mais c'est plus que volontariste, c'est vouloir considérer que des économies epsilon cumulées à d'autres économies epsilon cela peut, à défaut de donner de la marge de manœuvre, au moins nous donner bonne conscience pour justifier le besoin de ressources en fiscalité. C'est l'exercice que nous sommes en train de faire en ce moment. Mais aujourd'hui se priver de 15 M€ de recettes supplémentaires par la fiscalité pour améliorer notre épargne brute, quant en résultat, vous l'avez vu, notre épargne nette régresse de 50 M€, ce serait, nous semble-t-il, ajouter un risque de prévision budgétaire pour se donner une simple satisfaction.

Si vous prenez les départements, à l'heure actuelle, vous vous apercevez que sur trois ans les départements sont à peu près dans une augmentation identique, sauf quelques uns qui crèvent la bulle. Ceux qui ont fait des efforts un peu exagérés en 2005 tempèrent et modèrent en 2006, et que inversement ceux qui, comme nous, ont essayé d'adapter maintiennent l'effort, et c'est régulier, on est toujours dans ces eaux là, et ceux qui ont retardé le moment où ils devaient le faire ont des augmentations plus que significatives et bien au-delà des deux chiffres cette année, tout simplement parce qu'ils sont confrontés aux mêmes problèmes. Nous disons aujourd'hui qu'on ne peut pas à la fois espérer et vouloir, et je vous en donne acte, des améliorations de marge de manœuvre, en prônant des économies. Il reste à prouver d'abord que par rapport aux comptes elles s'appliquent à l'échelle que vous avez déterminée,

et que de toute façon les 77 M€ devenant à peu près 40 M€, les 5 % ne deviennent plus que 2 %. Nous ne pouvons pas à la fois vouloir améliorer la marge de manœuvre, espérer des économies qui sont sans effet d'échelle là-dessus, et nous priver d'une ressource d'épargne brute, sinon nous contribuons à dégrader un peu plus le concept d'épargne nette. Alors là qu'est-ce que c'est ? Cela voudrait dire que si on veut maintenir le volume des investissements, on ne pourra désormais le faire, une fois peut-être, qu'en empruntant à mort, et à ce moment-là on pourra peut-être le supporter en capacité de désendettement, parce que vous l'avez signalé, merci, elle est très bonne. La capacité de désendettement c'est l'encours de la dette ramené aux recettes réelles de fonctionnement, et traduit en nombre d'années et de mois ; et le ratio d'un département c'est en gros trois années, deux ou trois années. Nous étions en 1998 à 4 années 8 et nous sommes maintenant à moins d'une année. C'est pour cela que l'on peut faire l'effort de 153 M€, je l'ai dit tout à l'heure, et c'est pour cela que l'on a conjugué effort fiscal et emprunt. Ce n'est pas facile, mais sur ces deux paramètres sur lesquels on joue dans la difficulté depuis des années, si l'on renonce à l'un sans compenser par l'autre, ce qui produit des dysfonctionnements bien évidents, on rompt la recherche d'équilibre budgétaire patiemment atteint. On peut interpréter différemment, mais c'est la raison pour laquelle, après pas mal d'analyses, je vais tout vous dire, si nous anticipions par principe de précaution, comme ici ou là certains départements l'ont fait, on arriverait à des hypothèses de fiscalité que vous n'auriez pas acceptées, nous non plus, mais que l'on aurait été obligé de poser qui dépasseraient les deux chiffres aussi. Alors là il faut penser aux contribuables à l'arrivée. On conjugue les risques, les certitudes, les économies, l'effort mesuré ; ce n'est jamais idéal, c'est bourré d'incertitudes, c'est une aventure à laquelle nous sommes ensemble condamnés, chacun y apporte sa réponse d'interprétation. Je pense au moins sur l'exécution et la volonté d'essayer de s'en sortir, on affiche une relative solidarité.

Jean-Jacques PARIS :

Je vais essayer d'apporter aussi notre opinion dans ce débat. Je n'ai pas trop bien compris la manière, car il y avait un rapporteur, un débat général. Je ne comprends pas qu'il y ait une réponse immédiate, ce n'est pas l'habitude, c'est vous qui organisez.

C'est en exprimant dans notre assemblée un sentiment d'indignation que je traduirai fidèlement ce que des milliers de girondins ressentent au travers des souffrances sociales qu'ils endurent chaque jour un peu plus. Tous ceux qui sont au chômage ou dans la précarité emploient toute leur énergie à faire survivre leur famille. Tous ceux qui dans les entreprises publiques et privées ont vu la productivité du travail augmenter beaucoup plus vite que leurs salaires, au prix d'un stress menaçant pour leur santé. Et pourquoi faire ? Pour libérer toujours plus de profits vers les marchés financiers au détriment des investissements nécessaires.

Tous ces jeunes, on en a parlé, qui se sont révoltés dans nos villes pour crier leur désespoir, face aux discriminations de toutes sortes qu'ils subissent depuis trop longtemps, et qui ajoutent encore aux difficultés de se projeter dans l'avenir. Plus personne n'a le droit d'ignorer l'urgence qu'il y a de répondre aux questions sociales, aux besoins d'emploi, de formation, de logement, de reconnaissance et de valorisation.

Mon indignation, provoquée par la campagne orchestrée autour de l'endettement de la France, dans le même temps où pleuvent les mesures de défiscalisation des placements, de baisse des impôts des plus riches, de l'exonération des charges sociales des entreprises, qui grèvent dramatiquement les budgets publics. En fait, tout est mis en œuvre pour pousser à la

réduction des dépenses publiques utiles et répondant aux besoins des populations. Tout est mis en œuvre pour privatiser bon nombre de secteurs d'intervention, entraînant des exclusions de plus en plus nombreuses, faisant de la France un des pays les plus inégalitaires.

C'est aussi dans cet objectif que les transferts de charges sur les collectivités s'amoncellent. Et c'est vrai qu'Yves Lecaudey dans sa présentation nous l'a bien montré. Il s'agit pour l'Etat d'utiliser au mieux les capacités financières des collectivités locales, de les contraindre à réduire leurs dépenses utiles, et d'abandonner au privé des pans entiers des services publics locaux, aggravant encore les inégalités sociales et territoriales.

Voilà la ligne d'affrontement avec le Gouvernement et sa politique ultra-libérale et sécuritaire. C'est autant de raisons pour y résister avec pugnacité et persévérance, et c'est de ce point de vue que notre groupe se positionne dans ce débat budgétaire. Tout d'abord, pour souligner le choix offensif de notre majorité départementale qui a retenu une augmentation des investissements significative sur le budget précédent, en actant un doublement de l'emprunt pour alimenter l'économie du Département, soutenir l'emploi et assurer les missions publiques d'éducation, de transport, d'infrastructures, d'équipements sociaux et de soutien aux communes. Un choix clair, et ce malgré un budget de fonctionnement déstabilisé par les transferts des prestations sociales très insuffisamment compensées par la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (T.I.P.P.), dont le produit a plutôt tendance à baisser.

Ainsi apparaît clairement que les transferts de compétences ne sont pas accompagnés d'un transfert de moyens à l'euro près, tel que s'y est engagé le Gouvernement. C'est pour cela que nous proposons d'ouvrir dans le budget une ligne de crédit "Créances de l'Etat", sur laquelle nous pourrions inscrire, avant le vote des taux, au mois mars prochain, d'ores et déjà 4 M€, soit l'équivalent d'un point de fiscalité, et nous déposerions simultanément un recours au Tribunal Administratif pour exiger de l'Etat qu'il tienne ses engagements vis à vis des girondins et qu'il compense totalement les charges qu'il a choisi de transférer. C'est la première proposition que l'on fait.

Cette démarche nous permettrait d'opposer au bouclier fiscal que défendent nos collègues de l'opposition, bouclier fiscal décrété pour protéger les plus riches, nous opposerions un bouclier social pour défendre les contribuables modestes en plafonnant l'augmentation du taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti à 2 %, et celui de la taxe professionnelle à 3 %. Soit dit en passant, quand nous parlons de taux à 4 %, cela entraîne une augmentation de 6 % sur la feuille d'impôt. Donc un taux de 2 %, c'est une augmentation de près de 4 % sur la feuille d'impôt. Nous pourrions, pour équilibrer notre budget, inscrire dès le budget primitif 138 M€ en droits de mutation au lieu des 135 M€ inscrits à ce jour, puisque nous avons la certitude que le montant des droits de mutation s'élèvera à près de 150 M€ en 2006. Il nous resterait encore 12 M€ en provision, ce qui permettrait d'équilibrer le budget pour l'année 2006.

Alors que des négociations avec les représentants de l'Etat ne sont pas terminées, il est à notre sens très important que l'esprit de résistance que notre majorité a exprimé se traduise en actes concrets, qui puissent stimuler le rassemblement anti-libéral en construction et favoriser une union populaire, pour une politique alternative face à la déferlante contre les services publics et l'emploi. Ce budget courageux et progressiste prendrait alors toute sa signification et d'une manière lisible par tous les girondins. Alors que les mauvais coups contre les salariés et les chômeurs se multiplient, faisons la preuve ensemble que la

collectivité départementale est toujours mieux un outil de progrès social qui développe des politiques publiques efficaces, mais aussi est un point d'appui pour mieux endiguer les attaques incessantes de la droite et du Médef contre le niveau de vie du plus grand nombre.

C'est dans cet esprit que nous adoptons ce budget départemental 2006, avec la conviction que nous allons continuer à travailler ensemble pour réduire le plus possible l'effort fiscal d'ici le vote des taux, et avec la détermination bien entendu d'obtenir une réforme de la fiscalité qui puisse améliorer son rendement et contribuer à la rendre plus juste, source de péréquation, et incitatrice au développement de l'emploi et de l'investissement.

Voilà les propositions que nous voulons faire qui, tout en nous permettant de soutenir et de voter ce budget pour son aspect courageux et offensif, nous fait amener des propositions pour qu'au moment du vote des taux nous prenions en compte l'ensemble de la situation des contribuables girondins.

Gilles SAVARY :

Est-ce que l'on a épuisé les interventions de tous les groupes politiques ? Oui, on est dans le débat général. Simplement, je voudrais d'abord féliciter Yves Lecaudey et notre administration pour le budget en tout point remarquable qui a été présenté aujourd'hui, dans une période qui est une période extrêmement difficile. Il est à ce point remarquable, et cela me semble être un aveu, tout excès de pudeur sur les recettes mis à part, que ce qui est ici l'opposition, habituellement, a décidé de s'abstenir. Effectivement, pour faire simple, l'équation qui nous est présentée par Yves Lecaudey est la suivante : 16,5 % de dépenses de fonctionnement en plus, et ici on a la sale habitude, du moins, la nomenclature budgétaire, d'appeler dépenses de fonctionnement indistinctement, les dépenses de gestion, les dépenses de transfert, c'est à dire les allocations que l'on sert, et les dépenses d'action sociale, c'est-à-dire le financement de personnels qui sont actifs et qui ne sont pas simplement de l'administration. Donc 16,5 % pour l'essentiel au profit de politiques publiques qui sont des politiques publiques généreuses, et qui pour la plupart découlent d'une rafale de décentralisations extrêmement exigeantes. Plus 16,5 % en fonctionnement, plus 17 % de dépenses d'investissement ; cela a été salué, et je crois que l'on peut le partager. Il y a un effort tout à fait significatif, et plus 4 % de fiscalité ! Cherchez l'erreur !

Si notre augmentation fiscale est si faible pour financer d'aussi importantes augmentations de l'investissement et du fonctionnement, c'est d'une part que cela s'inscrit dans une gestion extrêmement rigoureuse, suivie et constante, qui nous permet d'avoir une épargne nette qui aujourd'hui nous permet de modérer ce recours aux contribuables. Et c'est aussi parce que nous nous engageons sur la voie de l'emprunt, qui, elle, est beaucoup moins récurrente. Ce n'est pas simplement une gestion rigoureuse continue, constante, telle que celle que Yves Lecaudey a mis en place sous l'autorité du Président, qui nous permet ceci ; l'emprunt, c'est effectivement faire payer aux générations futures des investissements qui leur profiteront. Cela veut dire qu'il faut avoir un filet d'emprunts réguliers, mais que l'on ne peut pas, comme on est en train de le constater au niveau de l'Etat, fuir en avant dans l'emprunt.

Donc, c'est dire qu'il y a là un budget qui gère au plus près serré l'équation difficile qui est celle de la transition de la décentralisation. Yves Lecaudey nous l'a dit plusieurs fois, à l'intérieur même de notre groupe quand on préparait le budget, on avait des hypothèses d'augmentation de fiscalité beaucoup plus importantes. C'est la raison pour laquelle il faut

prendre acte de l'avenir proche, car nous aurons une clause de revoyure sur ce budget. Il nous l'a dit, tout n'est pas connu de ce que coûtera la décentralisation et de ce que seront en réalité les transferts de moyens de la part de l'Etat. Nous savons déjà qu'ils ne se font pas à l'Euro près. Et de ce point de vue là Nicolas Florian a été très lucide, et son argumentaire à lui seul suffit à invalider sa démonstration finale. Qu'est-ce qu'il a dit ? Il a dit qu'en réalité ce n'était pas tant les transferts de compétences qui posaient problème, que le fait que demain ces missions, exercées dans la proximité, vont mettre la pression sur les finances départementales. Cela s'est toujours passé comme cela. Nous avons hérité jadis de collègues en mauvais état et nous avons mis dix à quinze ans pour les rénover, c'est le Département qui a dû les rénover. Nous héritons aujourd'hui d'un réseau routier dans un état extrêmement précaire. Il suffit de voir la RN 113, Nicolas Florian représente un canton qui est traversé par cette route. On pourrait rappeler la 215 aussi, mais sur la 113 regardons l'état de la sécurité, et il faut savoir que c'est le Département qui la récupère. On a parlé du pont de Saint-André de Cubzac. Bref, les lendemains en effet de cette décentralisation vont probablement être des lendemains difficiles. Et Nicolas Florian a, dans le domaine social, pris un exemple intéressant. Il a parlé du RMI, et il a mentionné l'augmentation considérable du coût de l'allocation. C'est mécanique, par rapport aux deux dates qu'il a citées, c'est plus de trois mille allocataires en plus, et il a dit par contre pour l'insertion vous contenez le budget depuis trois ans, dans le même temps où Michel Duchêne nous demandait de donner plus de moyens aux C.C.A.S. ? Et c'est vrai que quand on a plus trois mille allocataires, on devrait, et on devra, avoir plus de moyens pour les gérer. Donc là, s'il y a des certitudes, et ce ne sont pas des virtualités, c'est bien que cela ne peut que coûter plus cher que moins cher.

Et donc vous me permettez, mes chers collègues, et je m'adresse à vous, de vous dire qu'on ne peut pas être libéral en recettes et social en dépenses. On ne peut pas être avare en recettes et prodigue en dépenses. Ou bien, dans la langue de Molière, cela s'appelle gentiment, et ne le prenez pas mal, "une tartufferie". Oui mes chers collègues, cela s'appelle une tartufferie de ne pas voter les impôts au nom d'une pause fiscale, alors que l'on vous propose une modération fiscale. Je pense que vous avez bien identifié les uns et les autres, au-delà des effets de posture, qui en général sont surabondants dans nos assemblées, vous avez bien noté qu'il y a là un budget qui s'est fait dans la plus grande rigueur.

En tout état de cause et je voudrais en terminer, nous nous reverrons évidemment dans les décisions modificatives, et j'espère que les engagements que vous avez pris aujourd'hui, c'est-à-dire d'être fidèles aux constats qui seront faits sur ce que peut être la dérive des dépenses obligatoires par rapport aux recettes et aux transferts de recettes qui seront effectués par l'Etat, et bien j'espère que ces engagements vous les tiendrez le jour venu quand on aura besoin de vous pour essayer de surmonter d'éventuelles difficultés.

Michel DUCHENE :

Je me demande si notre collègue Gilles Savary ne fait pas partie d'une vieille époque, d'une certaine manière un peu. Ce que vous attendiez au fond de vous-même, c'est que l'on vote contre ce budget, mais contrairement à ce que vous avez dit, et j'ai bien écouté Nicolas Florian, ce n'est pas du tout un aveu, c'est une intervention lucide, honnête aussi, et puis surtout constructive. J'ai pu remarquer à Bordeaux, dans les relations que nous avons avec le Conseil Général, et le maire de Bordeaux l'a remarqué aussi, les évolutions que nous avons considéré comme positives. Je crois que cela ne concerne pas seulement Bordeaux. Peut-être qu'il y a aussi une nouvelle ambiance dans cette assemblée, nous avons je pense voulu en

tenir compte. Voilà c'est le message que l'on voulait faire passer aujourd'hui. Si nous sommes capables de travailler ensemble de manière constructive, pourquoi ne pas faire un geste, ou donner un signal. Mais vous parliez aussi de clause de revoyure, soyez certain que cette clause-là, nous la respecterons aussi.

Yves LECAUDEY :

Si on a un peu chamboulé l'ordre, Jean-Jacques Paris, ce sont des éléments techniques, et d'ailleurs je m'en veux de ne pas avoir fait le calcul qui est fait maintenant et qui me permet de répondre plus complètement. Mais s'agissant de l'inscription de la création d'une ligne budgétaire, créance de Etat, Jean-Jacques Paris avait eu la courtoisie de nous en informer, après en avoir informé la presse d'ailleurs, mais on est en M52 et si nous créons une ligne qui ne relève pas de la nomenclature M 52 sur une créance que nous décidons mais qui n'est constatable par aucun texte, je pense que le premier qui mettrait l'autre au tribunal administratif serait le Préfet qui nous y mettrait pour insincérité du budget. Ce qui ne veut pas dire que je conteste la créance que nous avons sur l'Etat, mais la modulation technique pour la faire apparaître dans un budget est plus délicate. Et quand aux observations beaucoup des remarques de Jean-Jacques Paris, même si j'en partage personnellement, et je pense que nous sommes nombreux, les préoccupations, les intentions, la volonté, etc., relèvent pour beaucoup d'un débat à un autre niveau que celui des assemblées territoriales, puisque nous sommes victimes de l'application de décisions dont nous n'avons pas la maîtrise, et dont on ne sait pas toujours d'où elles viennent. La preuve, je vous livre quelques constats. Les départements doivent subir un alourdissement considérable de leurs charges, en particulier dans le domaine social, et je ne parle pas des contributions que les conseils généraux doivent apporter au financement des SDIS. Ces transferts ou ces extensions de compétences sont compensés, mais les conditions de cette compensation ne sont pas optimales, loin s'en faut. Le niveau des dépenses dépend trop largement de décisions qui sont prises ailleurs, par le Parlement par voie législative, ou bien par le Gouvernement par la voie réglementaire, échappant ainsi aux responsables des conseils généraux ou d'autres collectivités territoriales.

"Tel qu'il est lancé le mouvement est en voie d'implosion, s'il devait se prolonger ainsi il mettrait en péril l'avenir de la décentralisation". L'auteur de cette appréciation s'appelle Jean Arthuis, Sénateur U.D.F. Président de la Commission des finances du Sénat. Par conséquent, on est bien dans un contexte général. Alors je vois Nicolas Florian qui dit : "oui, mais, il est UDF..."

Nicolas FLORIAN :

Il n'y en a pas ici.

Yves LECAUDEY :

Rassurez-vous, il y a un autre sénateur qui s'appelle Henri De Raincourt, celui-là est U.M.P., il est à la Commission des Finances du Sénat, et il écrit : "La compensation a été accordée par le Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin, elle est inscrite dans le projet de loi de finances rectificative pour 2005, mais le problème demeure pour les années suivantes, les départements se trouvent dans une situation très difficile, avec des recettes quasiment fixes. La structure actuelle des budgets des départements ne permet pas à ces derniers de financer des dépenses qui ont été décidées par d'autres et qui sont par nature évolutives, ne serait-ce

que pour des raisons démographiques" Et pour clore le panégyrique : Louis de Broissia, Sénateur U.M.P., Commission des Finances, dit : "2006 sera une année critique pour les collectivités locales, en particulier pour les départements". Par conséquent on n'est pas en train, je l'ai dit, de faire de la polémique et je suis sûr, au fond de nous, au niveau du constat, on doit pouvoir se rejoindre.

Jean-Jacques Paris, la déliaison des taux 2 % la TH, je comprends l'actualisation des bases, loi des finances c'est 1,8 ; par conséquent cela s'ajoute aux quatre points que nous allons proposer. Mais comment vouloir cette année dé plafonner et forcer sur le taux de TP, ce qui veut dire abandonner un peu de revenu taxe d'habitation pour rechercher un peu plus de revenu TP ; on règlera le problème pour 2006, sauf que par la règle du plafonnement à la valeur ajoutée à 3 % on n'encaissera que la moitié de cette augmentation de TP, et on perdra la perte totale de la taxe d'habitation. Par conséquent la proposition était inapplicable parce qu'il nous fallait emprunter davantage ou réduire les investissements. Alors 135 ou 138 les droits de mutation. C'est vrai qu'il y a un rendez vous au mois de mars sur le vote des taux, parce qu'on en saura peut-être un peu plus sur les conditions des transferts, on aura les arrêtés, on pourra chiffrer, et s'il y avait une distension trop importante il faudra, hélas, en tirer les conséquences fiscales ou d'emprunts. Mais alors c'est la course fatale.

Lorsque Nicolas Florian nous propose une augmentation de fiscalité indirecte droits de mutation de 15 M€, possible, ce sera le chiffre, mais de les porter dès maintenant, une recherche d'augmentation de ressources sur 2 M€, dont nous ne sommes pas certains sur le fonds de compensation de la TVA, et 5 % d'économie sur le chapitre 11, que je laisse à 77 M€ malgré les explications que j'ai pu donner, 5 % de 77 M€ cela fait 3,8 M€, total de ressources ou d'économie 20,8 M€, c'est appréciable cela fait plus de 5 points de fiscalité. Mais dans le budget, tel qu'il vous est présenté, le risque sur la TIPP RMI, 10 M€ au moins, le risque sur la prestation compensatoire du handicap 11 M€ au moins, le risque sur APA la dégradation du taux de couverture et l'insuffisance des revenus du CNSA., on se demande si on ne va pas créer un deuxième lundi de Pentecôte en France, 2 M€ là-dessus ; plus, on ne l'a pas chiffré, je l'ai dit, la compensation au moins partielle sur les TOS, et on va avoir à faire face à des charges là-dessus que nous chiffrons en hypothèse basse à 3 M€ ; cela fait le risque maximum, si nous le mettons en dépenses, à 26 M€, comparés à la minoration maximale elle aussi, si nous appliquions les économies que vous avez données, à 20,8 M€. La différence est encore à 5,2 M€, soit un point et demi de fiscalité. Tout cela en exécution budgétaire si on peut le faire je vous promets qu'on le fera, et la revoyure au moment du vote des taux au mois de mars, on le fera aussi. Mais dans l'immédiat, je le dis, et Dieu sait que nous en avons parlé plusieurs fois, on avait des hypothèses de fiscalité qui nous donnaient le frisson quand on essayait de mettre les chiffres bruts sans rechercher les possibilités d'amélioration. On a vraiment recherché, et merci de l'avoir au moins partiellement reconnu et sanctionné, les moyens de ne pas arrêter la mécanique des investissements dans l'intérêt des girondins, sans matraquer au plan fiscal, et en gardant la maîtrise des dépenses obligatoires que la loi, même si on n'est pas d'accord avec la loi, nous impose. Nous tentons de respecter nos compétences, nos charges, le moins mal possible pour les plus pessimistes, le mieux possible pour les plus optimistes, dans un contexte difficile. Parce qu'encore une fois cet exercice d'équilibriste qui fait proposer un budget qui réussit à progresser plus en investissement qu'en augmentation de nos charges obligatoires de fonctionnement, est un exercice, je l'ai dit tout à l'heure, que l'on fait une fois, parce que n'oubliez pas que l'on est passé de 120 M€ d'épargne nette, capacité d'autofinancement à 56 M€, ce qui veut dire que quand on a fait une ponction comme cela, on peut la faire on avait désendetté, on ne le fera pas deux et trois fois, et il arrivera un moment

